

TOUR DE La Provence



10 > 13 FÉVRIER 2022

7° EDITION

10 FÉVRIER : PROLOGUE BERRE L'ÉTANG

11 FÉVRIER : ISTRES -> SAINTES MARIES DE LA MER

12 FÉVRIER : ARLES -> MANOSQUE

13 FÉVRIER : MANOSQUE -> MONTAGNE DE LURE



CAVE & BAR

VINS / BIÈRES / WHISKIES / SPIRITUEUX

**Après l'effort,
le réconfort.**

PLAN DE CAMPAGNE | VITROLLES | ISTRES

WWW.VANDB.FR

NOS PARTENAIRES

TOUR DE LA PROVENCE

PARTENAIRE HISTORIQUE

Partenaire historique



PARTENAIRES INSTITUTIONNELS



PARTENAIRES PRINCIPAUX



PARTENAIRES OFFICIELS



2B print Une impression inoubliable

PARTENAIRES MÉDIAS



FOURNISSEURS OFFICIELS



ORIGINE
FRANCE[®]
GARANTIE

**FABRICANT
FRANÇAIS
DEPUIS 25 ANS**

Avec 25 ans d'expertise,
les équipements mobiles
extérieurs à montage rapide
VITABRI répondent efficace-
ment aux besoins des marques
et des teams et sont conçus pour
des utilisations intensives par tout
temps et sur tout type de terrain.



DES ÉQUIPEMENTS PERFORMANTS QUI VOUS RESSEMBLENT



VITABRI[®]
DEPLOIEMENT D'INNOVATIONS



SOMMAIRE

TOUR DE LA PROVENCE

08

ÉDITO PIERRE-MAURICE COURTADE

10

ÉDITO CD 13

11

COMITÉ D'ORGANISATION

12

PALMARÈS

13

MAILLOTS DISTINCTIFS

14

ÉQUIPES

15

PARCOURS

16

PERMANENCE & DISPOSITIF COVID

17

PROLOGUE : BERRE L'ÉTANG

22

ÉTAPE 1 : ISTRES - SAINTES MARIES DE LA MER

30

ÉTAPE 2 : ARLES - MANOSQUE

38

ÉTAPE 3 : MANOSQUE - MONTAGNE DE LURE

48

RÈGLEMENT DE L'ÉPREUVE

50

CENTRES HOSPITALIERS

Un autre regard sur les services



P R O P R E T É & S E R V I C E S



COGEDIM, L'ACTEUR INCONTOURNABLE DE L'IMMOBILIER NEUF

Cogedim réalise de nombreux programmes immobiliers à l'identité architecturale affirmée et développe partout en France des opérations d'envergure qui répondent aux besoins renforcés des Français en matière de santé, de bien-être et d'éco-responsabilité.

Depuis 1963, plus de 110 000 logements ont été réalisés. La qualité d'usage, la relation client irréprochable, la personnalisation et l'engagement environnemental sont devenus la signature de l'entreprise. Architectes de renom, paysagistes, designers participent à réinventer un habitat de qualité, en phase avec son époque où les parcours de vie deviennent multiples.

Quels que soient les envies, le budget ou le mode de vie, chacun peut accéder à un haut niveau de qualité et à un accompagnement sur mesure.



Marseille 8^e
8^e Art



Aix-en-Provence
Domaine du Parc Rambot



Ollioules
Parc Saint-Roch



Le Puy Sainte-Réparate
Collection Nature

GRUPE ALTAREA

*Catégorie Promotion immobilière – Étude BVA – Viséo CI – Plus d'infos sur escda.fr. Cogedim SAS, 87 rue de Richelieu, 75002 Paris, RCS PARIS N° 054500814 - SIRET : 054 500 814 00063. Illustrations Scenesis, F. Théron, Yann Personnic, laissées à la libre interprétation des artistes, destinées à exprimer une intention architecturale d'ensemble. Photo Intercontinental Cogedim. Cobra 01/2022



cogedim.com

La résilience, c'est bien cette leçon que nous tirerons tous de cette crise silencieuse que nous avons plus ou moins bien vécue. Elle a challengé, plus que tout autre situation connue jusqu'ici, notre capacité à nous ré-inventer.

L'édition 2021 fut magnifique, à l'unanimité un spectacle sportif exceptionnel, des images TV qui ont séduit 1,3 millions de téléspectateurs sur la Chaîne l'Equipe et plus 1,2 milliards dans les 190 territoires diffuseurs du Tour de La Provence dont 162 chaînes étaient en direct. Mais cette édition fut aussi celle du combat, d'une lutte quotidienne pour permettre l'organisation de cette épreuve dans un contexte sanitaire inédit. Un très grand merci à tous, à ceux qui furent nos alliés, sans eux nous n'aurions pas pu surmonter cette crise. Je ne vous en remercierai jamais assez.

Après chaque combat le plus compliqué est de pouvoir panser ses plaies et repartir pour maintenir sa place, continuer d'écrire son histoire. L'après COVID nous apprend la nécessité de se réinventer, rien ne pourra se reconstruire comme avant et à notre niveau nous devons pousser la réflexion. Quel est notre rôle dans la société ? Comment appréhender une course pour que notre épreuve, mais aussi notre sport, retrouve la place qui était la sienne.

Évidemment, le Tour de La Provence restera le grand rendez-vous du début de la saison cycliste et continuera de proposer une épreuve d'excellence, suivie dans le monde entier.

Mais le TDLP devra aussi rester cet acteur de la relance économique dans des secteurs touchés par cette crise. Pérenniser et développer nos 4 500 nuités, nos 6 000 repas et plus de 1,3 millions d'euros de fonctionnement dans l'économie de notre territoire quand celle-ci était à l'arrêt il y a quelques mois.

Nous devons aussi maintenir ce rôle social qui donne le sourire à ces 450 enfants de Manosque lors de notre passage en 2021 et qui permettra au petit Matisse de St Etienne les Orgues de voir les champions qui le font rêver sur ces routes de la Montagne de Lure. Apporter du bonheur dans nos territoires est un devoir après ces mois de difficultés.

Nous devons aussi pérenniser la structure de l'épreuve en réinventant nos ressources, en structurant différemment l'approche de notre ossature en prenant en compte que nos partenaires d'hier ne seront peut-être plus ceux de demain car les priorités de chacun vont se ré-écrire autrement. Et c'est là que notre rôle dépasse celui du sport et que le TDLP trouvera sa place pour pouvoir proposer des actions beaucoup plus larges.

Évidemment, en écrivant ces lignes, j'ai une profonde pensée pour notre fondateur qui nous a quitté il y a quelques semaines. Au-delà de notre épreuve Bernard TAPIE fut l'un des artisans du cyclisme moderne, que ce soit dans le développement du Carbone avec les pédales et les vélos ou encore dans son approche d'une équipe cycliste. Il restera à jamais dans notre histoire, dans notre patrimoine sportif. Ce Tour vous sera dédié M Tapie, et vous resterez à jamais dans ma mémoire, vos mots, vos conseils lors de ce prologue aux Saintes Maries de la Mer sont aujourd'hui des idéaux qui vont nourrir mon combat.

Je souhaitais que mes derniers mots soient portés à l'attention de tous ceux qui ont permis à cette 7ème édition du TDLP de prendre le départ

Je pense aux collectivités, aux Mairies, toujours prêtes à nous accueillir, toujours volontaires pour faire de notre passage un moment de fête. Je pense à tous nos partenaires privés, de plus en plus nombreux, et de plus en plus indispensables. Je pense aussi à toutes les personnes qui nous encouragent, qui nous soutiennent. A tous je voudrais vous dire un grand merci, un merci sincère et profond.

Il ne me reste plus qu'à vous souhaiter un bon Tour de La Provence. Comme disais Oscar Wilde « Seul l'amour peut garder quelqu'un vivant » et c'est grâce à cet adage que nous serons encore tous là pour cette belle édition.

PIERRE-MAURICE COURTADE

Directeur du Tour de La Provence



15H-18H | SUPER MOSCATO SHOW

**VINCENT
COMME
VOUS**

RMC

INFO TALK SPORT

VINCENT MOSCATO



ÉCOUTEZ RMC PARTOUT TOUT LE TEMPS

Partenaire historique



DÉPARTEMENT
**BOUCHES
DU-RHÔNE**



LE TOUR DE LA PROVENCE, UNE COURSE EXIGEANTE SUR LES PLUS BELLES ROUTES DE PROVENCE

Notre territoire compte de nombreuses épreuves cyclistes et le Tour de La Provence, qui revient pour une 7^e édition, en est l'une des plus emblématiques. Ce sont ainsi 17 équipes qui vont avaler pas moins de 633 kilomètres de bitume sur nos plus belles routes départementales.

Cette année, le Tour de La Provence s'élancera par un prologue. Après l'effort individuel du prologue, les concurrents auront 3 étapes pour remporter la course. Sprinteurs, puncheurs, baroudeurs, grimpeurs : tous les types de coureurs auront leur mot à dire.

La course passera par Berre-l'Étang, Istres, les Saintes-Maries-de-la-Mer, Arles et Manosque. Puis le point d'orgue sera la montagne de Lure et ses 17 kilomètres à 6 % de pente moyenne qui vont offrir un sublime terrain de jeu aux prétendants à la victoire finale.

Grâce aux 16 heures de direct prévus à la télévision, chacun pourra apprécier les paysages exceptionnels de notre territoire. Car en plus du défi sportif, cette course est aussi une manière originale de découvrir des lieux époustouflants.

Fidèle au rendez-vous, le Département apporte un soutien enthousiaste à cette compétition qui encourage la pratique sportive et participe au rayonnement de la Provence.

Des ambitions s'inscrivant en droite ligne avec la politique sportive départementale dont l'objectif est d'atteindre le juste équilibre entre le sport de haut niveau et l'accès à tous les sports pour le plus grand nombre.

Le Département mène en effet une politique sportive volontariste et, grâce à cela, a été récompensé par la Fédération française de cyclisme qui a attribué aux Bouches-du-Rhône le label « Terre d'excellence cycliste ».

Cette récompense valorise l'engagement et l'ensemble des actions menées par la collectivité pour le cyclisme sur le territoire : qualité des équipements sportifs, nombre de clubs disposant d'une école de cyclisme labellisée, manifestations cyclistes...

Nous adressons nos plus chaleureux encouragements aux as de la petite reine et nous félicitons les organisateurs qui portent haut l'identité sportive de la Provence.

Que cette nouvelle édition soit une réussite !

Martine Vassal

Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône
Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence

LE DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE

COMITÉ D'ORGANISATION

TOUR DE LA PROVENCE

DIRECTION

Président

Pierre-Maurice COURTADE

Tél : 06 47 99 44 37

DAF

Laetitia BOCHEREAU

Directrice Générale adjointe

Marion ROUSSE

Directeur technique de l'épreuve

Vincent PENTA

Directrice de Production

Alexandra ROBIN

Présidente Comité cycliste d'organisation

Laurence COURTADE

DÉPARTEMENT TECHNIQUE

Régisseur Général

Antony GALLIANO

Régisseur du site d'arrivée

Fred LUC

Régisseur du site de départ

Vincent MIGNARD

Structures VIP arrivée

VITABRI - Pierre
FRANCESCHINI

Structure ligne d'arrivée et espace UCI

OFX - Fabrice PIERROT

Structure Anti-dopage

OFX - Fabrice PIERROT

Structure podium protocolaire

GSF

DÉPARTEMENT SÉCURITÉ

Responsable du dispositif Sécurité

Vincent PENTA

Garde Républicaine

Adjudant-chef SILVESTRE

UCI

Président du jury des commissaires

Luc HERPELINCK

Commissaire 1

Jean-Marc PERROT

Commissaire 2

Claude DESCHASEAUX

Juge à l'Arrivée

Céline RUTLER

Chrono

Yves NOUHAUD

Moto 1

Didier ROUSSET

Moto 2

Mauricette PASCAL

COMPÉTITION

Responsable sportif

Quentin MOINE

Yoann BAGOT

Responsable parc auto-moto/parcours

Jean-Claude BAGOT

Pilote Direction Général

Jean-Claude BAGOT

Pilote Direction de course

Nicolas REYNAUD

Pilote Commissaire 1

Didier FAIVRE-PIERRET

Pilote Commissaire 2

Jean-Luc GARNIER

Pilote Médical

Bruno MENETRIEUX

Pilote VIP COGEDIM

Sandy CASAR

Pilote VIP Crédit Agricole

Christophe LEMEVEL

Pilote VIP

Nicolas DUBOIS

Pilote VIP Meilleur grimpeur

Francis MOUREY

Pilote Chouchou

Jérôme NEUVILLE

Pilote VIP Départ

Benjamin GIRAUD

Pilote VIP Arrivée

Jacques DECRION

Pilote juge d'arrivée

Daniel BOTTERO

Pilote anti-dopage

Christian SEZNEC

Pilote Balai

Jean-Claude GUICHARD

Pilotes moto

Gaetan PRIME

Lucas CHARLES

Jean Pierre DELPHIS

François MILLOT

Eric CHARANCE

Patrick LIEGOIS

Hervé GIROUD

Alain SECCO

Gerald BRUN

Eric GUICHERDCALLIN

Gilles PAYOT

Gilles ROULET

Stéphane SCHOUTETEN

Yoann PETITPOISSON

Protocole

Stéphanie BRAISE

Radio Tour

Responsable UCI

Patrice PION

Chargé de projets rattaché au Président

Yves CHAZEAU

Chronométrage officiel

Chrono CONSULT

Remi BOTLAN

Lucas ESCOFFIER

Animation

Daniel MANGEAS

Michel GELIZE

Permanence

Matthieu NOTIN

Quentin MOINE

Christine MENETRIEUX

Assistante au directeur de l'épreuve

Axelle UBIDO

Radio télécommunication

SHIMANO

Dépannage neutre

SHIMANO

Moto Info Course

François MILLOT

Jean-Pierre DELPHIS

Ardoisier

Lucas CHARLES

Fléchage - Défléchage

Yaël MAYENC

Arnaud CHANDELIER

Service Médical

Laurent CHARDIN

Florence GARY

DÉPARTEMENT MÉDIAS

Responsable Médias - Communication

Laurence ASTIER

Attachée de presse

Jean François QUENET

Production

PMC CONSULTANT

Producteur exécutif

L'ÉQUIPE

Moyen Média

AMP VISUAL

Diffusion internationale

AMAURY SPORT

ORGANISATION

Partenaires médias

LA PROVENCE

RMC

LA CHAÎNE L'ÉQUIPE

JOURNAL L'ÉQUIPE

BFMTV

DÉPARTEMENT COMMERCIAL

Winston COURTADE

DÉPARTEMENT CRÉATION

Réalisation livre de route

Pablo GUTIERREZ

Réalisation vidéo et cartes

PROCYLINGMAPS

Impression

ESSOR COMMUNICATION

FAN ZONE

Responsable

Jerôme ARCUCCI

Animateur

Sébastien GALAUP

CATERING

Alain ARCHER

José DUSAUX

Dylan AMIEL

BAGAGISTE

Pascal LEGOU

PALMARÈS 2021

TOUR DE LA PROVENCE

VAINQUEUR DE L'ÉPREUVE	MEILLEUR GRIMPEUR	CLASSEMENT PAR POINTS	MEILLEUR JEUNE	MEILLEURE ÉQUIPE
				
Ivan SOSA INEOS GRENADIER	Filippo CONCA LOTO SOUDAL	Davide BALLERINI DECEUNINCK - QUICK STEP	Ivan SOSA INEOS GRENADIER	INEOS GRENADIER


PALMARÈS 2020

	VAINQUEUR DE L'ÉPREUVE
	Nairo QUINTANA ARKEA-SAMSIK
	MEILLEUR GRIMPEUR
	Jonas KOCH CCC TEAM
	CLASSEMENT PAR POINTS
	Alexey LUTSENKO ASTANA
	MEILLEUR JEUNE
	Aleksander VLASOV ASTANA

PALMARÈS 2019

	VAINQUEUR DE L'ÉPREUVE
	Gorka IZAGUIRRE ASTANA
	MEILLEUR GRIMPEUR
	Lilian CALMEJANE DIRECT énergie
	CLASSEMENT PAR POINTS
	Simon CLARKE EDUCATION FIRST
	MEILLEUR JEUNE
	David GAUDU GROUPAMA-FDJ

PALMARÈS 2018

	VAINQUEUR DE L'ÉPREUVE
	Alexandre GENIEZ AG2R LA MONDIALE
	MEILLEUR GRIMPEUR
	Diego Pablo SEVILLA LOPEZ POLTAREC-KOMETA
	CLASSEMENT PAR POINTS
	Christophe LAPORTE COFIDIS
	MEILLEUR JEUNE
	Mathias LE TURNIER COFIDIS

PALMARÈS 2017

	VAINQUEUR DE L'ÉPREUVE
	Rohan DENNIS BMC
	MEILLEUR GRIMPEUR
	Jan POLANC UAE ABU DHABI
	CLASSEMENT PAR POINTS
	Rohan DENNIS BMC
	MEILLEUR JEUNE
	Léo VINCENT GROUPAMA-FDJ

MAILLOTS DISTINCTIFS

TOUR DE LA PROVENCE



COGEDIM

Référence nationale de l'immobilier neuf, **COGEDIM** conçoit de nombreuses réalisations à l'identité architecturale affirmée. La qualité, la relation client et l'engagement environnemental sont devenus la signature de la marque. Maillot inédit, pensé pour rendre hommage à Bernard Tapie, fondateur du TDLP. La bande mondrian comme un rappel de ses années à la tête de la Vie Claire, le bandeau jaune en honneur à sa victoire au Tour de France, le tout signé de ses initiales «BT».



V&B

V and B, plus qu'un lieu, c'est un concept. Un magasin convivial et chaleureux, 600 bières, 400 vins, 200 whiskies et 400 rhums du monde entier, mais surtout un caractère affirmé : l'envie de rassembler les générations et les styles, de partager un instant unique, autour de produits de qualité à déguster ou à offrir.



WAGNER

Rassemblé autour de valeurs communes qui nous sont chères, **WAGNER** est très fier d'être partenaire du Tour de la Provence pour la première fois cette année.



CRÉDIT AGRICOLE

Aux côtés des jeunes sportifs du territoire pour les aider à se dépasser et à réussir, le **CRÉDIT AGRICOLE ALPES PROVENCE** parraine le maillot du meilleur jeune du TOUR DE LA PROVENCE



DOMITYS

DOMITYS est le leader sur le secteur des Résidences Services Seniors avec plus de 150 résidences et propose aux seniors autonomes de vivre en toute convivialité dans des appartements modernes tout en profitant des services dont ils ont besoin pour vivre l'esprit libre.

TOUR DE LA PROVENCE 2022 ÉQUIPES ENGAGÉES

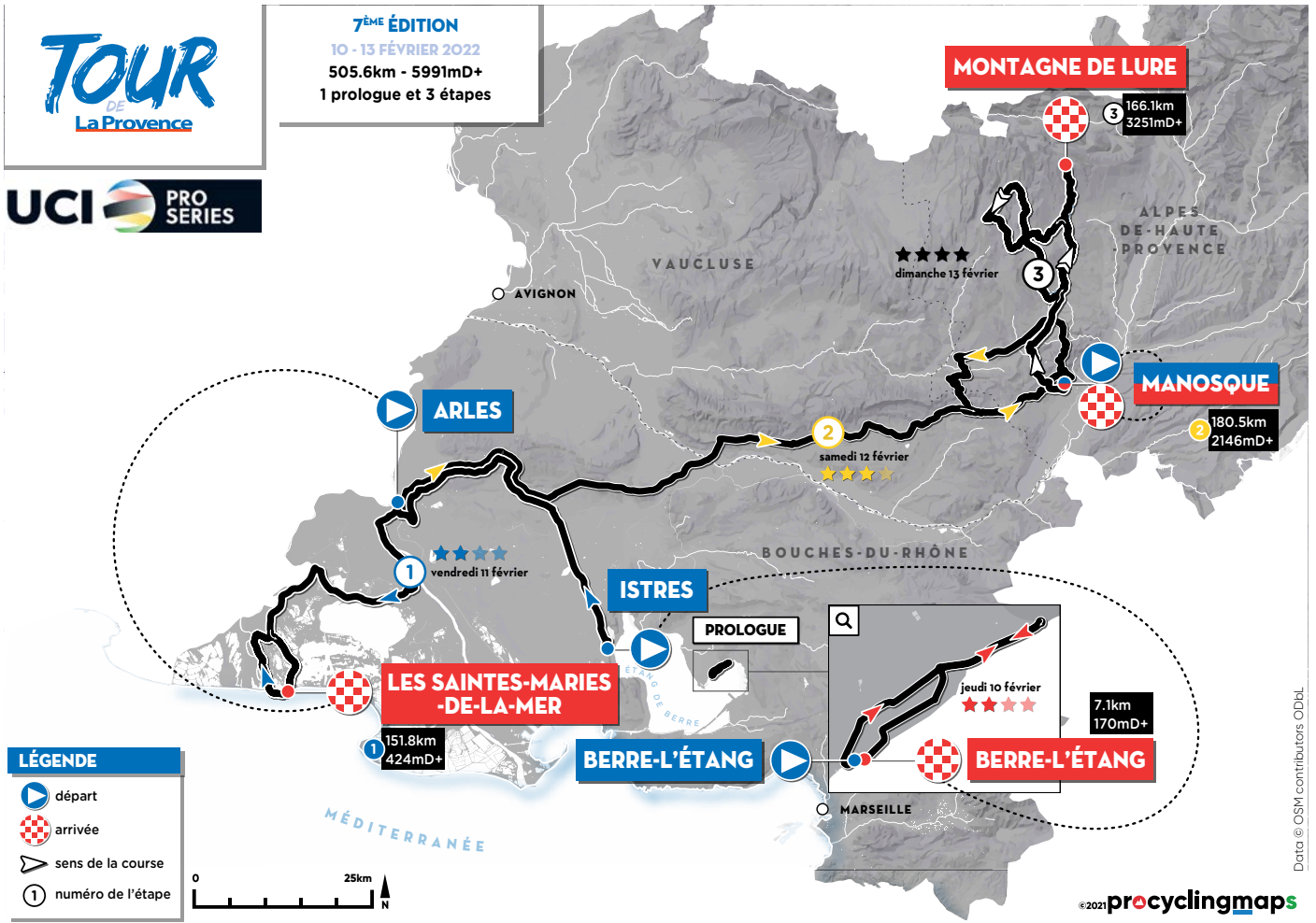
TEAM	CATÉGORIE
AG2R CITROEN	UCI WORLD TOUR
ASTANA PREMIER TECH	UCI WORLD TOUR
COFIDIS	UCI WORLD TOUR
GROUPAMA FDJ	UCI WORLD TOUR
INEOS GRENADIER	UCI WORLD TOUR
ISRAEL - PREMIER TECH	UCI WORLD TOUR
LOTTO SOUDAL	UCI WORLD TOUR
MOVISTAR	UCI WORLD TOUR
QUICK STEP ALPHA VINYL	UCI WORLD TOUR
TEAM DSM	UCI WORLD TOUR
TREK SEGAFREDO	UCI WORLD TOUR
ARKÉA SAMSIK	CONTINENTALE PRO
B&B HÔTELS P/B KTM	CONTINENTALE PRO
TOTALENERGIE	CONTINENTALE PRO
GO SPORT ROUBAIX LILLE MÉTROPOLE	CONTINENTALE
NICE METROPOLE COTE D'AZUR	CONTINENTALE
ST MICHEL AUBER 93	CONTINENTALE

PARCOURS

TOUR DE LA PROVENCE

505,60 TOT. KM

5991 MID+



01

JEUDI 10 FÉVRIER 2022

PROLOGUE
 BERRE L'ÉTANG

7,1 KM



02

VENDREDI 11 FÉVRIER 2022

ISTRES
 LES SAINTES MARIES DE LA MER

151,8 KM



03

SAMEDI 12 FÉVRIER 2022

ARLES
 MANOSQUE

180,6 KM



04

DIMANCHE 13 FÉVRIER 2022

MANOSQUE
 MONTAGNE DE LURE

166,1 KM



PERMANENCE & PRÉSENTATION

TOUR DE LA PROVENCE

PERMANENCE

LA PERMANENCE D'ACCUEIL SE TIENDRA LE MERCREDI 9 FÉVRIER 2022 AU 774 AVENUE DES HYDRAVIONS, 13130 BERRE L'ÉTANG.

- Horaires de la permanence de 10h00 à 18h00
- Le retrait des dossards par les responsables d'équipes licenciés se fait de 14h00 à 16h45.
- Réunion des Directeurs Sportifs, en présence des membres du Collège des Commissaires est fixée à 17h00 à l'Auditorium, Place du souvenir français, 13130 Berre l'Étang.
- Réunion des Pilotes : 15h00

PRÉSENTATION DISPOSITIF SANITAIRE

LES RÈGLES GÉNÉRALES D'HYGIÈNE ET LES MESURES BARRIÈRES DOIVENT ÊTRE APPLIQUÉES PAR TOUS :

- Port du masque obligatoire dans tous les espaces et véhicule.
- Se laver les mains régulièrement ou utiliser une solution hydroalcoolique,
- Respecter une distance d'au moins 1 mètre,
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir,
- Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter,
- Éviter de se toucher le visage,
- Saluer sans se serrer la main et arrêter les embrassades,
- Pass Vaccinal obligatoire pour accéder à l'événement.

COVID-19

FACE AU CORONAVIRUS : POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



Se laver très régulièrement les mains



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades

Vous avez des questions sur le coronavirus ?

[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)**0 800 130 000**
(appel gratuit)

01

10 FÉVRIER 2022

7,1_{KM}



PROLOGUE



BERRE L'ÉTANG

BERRE L'ÉTANG



HABITANTS

- Près de 14 000 habitants



LIEUX D'INTÉRÊT

- Le magnifique site des salins et l'étang de Berre que chacun peut découvrir avec émerveillement en atterrissant à l'aéroport Marseille Provence ou en consultant les photos prises par l'astronaute Thomas Pesquet depuis la station spatiale internationale.



ÉVÉNEMENTS

- Berre est toujours en fête ! Exemples : Carnaval en mars, début du Festival des cultures urbaines en avril, Berre vintage et Berre à vélo en mai, Belles journées de Provence et Fêtes de l'Étang en juin, Nuits de Berre, feux d'artifice et Fête de la Saint Roch en juillet-aout, Vivre Noël en décembre...



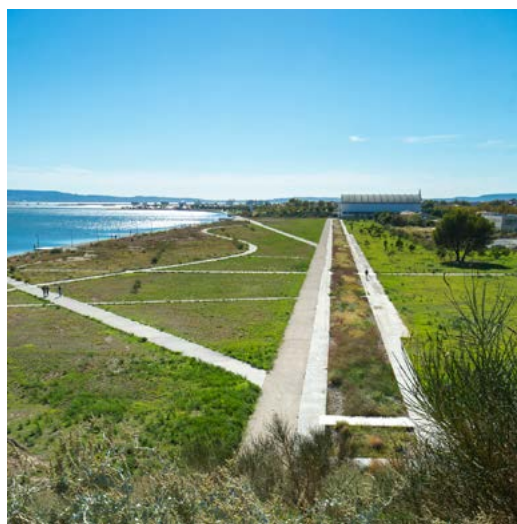
SPÉCIALITÉS CULINAIRES

- Vous êtes en Provence, sur un terroir agricole exceptionnel au bord d'un étang marin... Tomates, fraises, anguilles, palourdes, vin... Faites votre choix selon vos goûts !



PRÉSENTATION

Bienvenue à Berre l'Étang, ville de Provence sans cesse en mouvement : pétrochimie, commerce et agriculture qui se réinventent au service de la qualité et de l'emploi ; étang de Berre, magnifique aire de jeux qui offre la beauté de ses plages, de sa promenade et de ses sentiers, de ses paysages naturels époustouflants et de son nautisme écologique ; douceur de vivre dans un territoire proche de tout (gare TGV, aéroport, autoroute, Aix et Marseille...), à taille humaine et où la solidarité prime toujours ; cité active et sportive qui s'ouvre largement à l'innovation et fait de l'éducation un fer de lance. Le Tour de La Provence y fait étape. Les Jeux Olympiques 2024 aussi... Alors, pourquoi pas vous ?



01 PROLOGUE BERRE L'ÉTANG

10 FÉVRIER 2022 • 7,1 KM



01

PROLOGUE ► BERRE L'ÉTANG

10 FÉVRIER 2022

7,1 KM



DÉPART



BERRE L'ÉTANG

01

PROLOGUE ► BERRE L'ÉTANG

10 FÉVRIER 2022

7,1 KM



ITINÉRAIRE

KM A PARCOURIR	DEPUIS LE KM 0	MOYENNES HORAIRES	
		50 KM/H	50 KM/H
7,1	0	14:15	16:35
7,1	0	14:15:00	16:35:00
7,1	0,1	14:15:07	16:35:07
6,3	0,9	14:16:04	16:36:04
6	1,2	14:16:25	16:36:25
5,9	1,3	14:16:32	16:36:32
5,3	1,9	14:17:15	16:37:15
5,1	2,1	14:17:29	16:37:29
3,4	3,8	14:19:31	16:39:31
2	5,2	14:21:11	16:41:11
1,3	5,9	14:22:01	16:42:01
0,4	6,8	14:23:05	16:43:05
0	7,1	14:23:33	16:43:33



DÉPART BERRE

Km 0: Boulevard Frédéric Mistral, en face du Parking des Lisses

Rond point Av Frédéric Mistral / Rte du Grand Port / Bd Padovani : prendre la 1er sortie (sens inverse de la circulation) du Bd Padovani	D29	Bd Denis Padovani
Rond point Court Mirabeau / Av Roger Salengro : prendre la 2eme sortie direction BUREAU DE POSTE / FINANCES PUBLIQUES		Av Roger Salengro
Rond point Av Roger Salengro / Rue Arthur Da Silva : prendre la 1er sortie et continuer sur Av Salengro		Av Roger Salengro
Rond point Av Roger Salengro / Av Joliot Curie : prendre la 3eme sortie direction LA GENDARMERIE / CENTRE DE SECOURS		Av Joliot Curie
Rond point Av Joliot Curie / Rue du Château de Gordes : prendre la 2eme sortie vers TOUTES DIRECTIONS		Av Joliot Curie
Rond point Av Joliot Curie / D21D / D21 : prendre le rond point dans le sens inverse de la route, et prendre la 2eme sortie (en face, toujours en sens inverse) direction ROGNAC / VITROLLES	D21	D21
Rond point D21 / ZI de Vaine : faire le tour du rond point (3eme sortie, toujours sens inverse de la circulation), direction BERRE L'ETANG	D21	D21
Rond point Av Joliot Curie / D21 : prendre la première sortie (toujours sens inverse de la circulation), direction GENDARMERIE / LES SALINS		Av de la Base Aéronavale
Rond point Rue du Château de Gordes / Av Lazare Ponticelli : prendre la 2eme sortie, direction PORT A.SAMSON		Av Lazare Ponticelli
Rond point Av Ponticelli / Rue Courrier S / Av des Hydravions : prendre la 4eme sortie direction PORT A.SAMSON		Av des Hydravions



ARRIVÉE : Avenue de la République

Av de la République

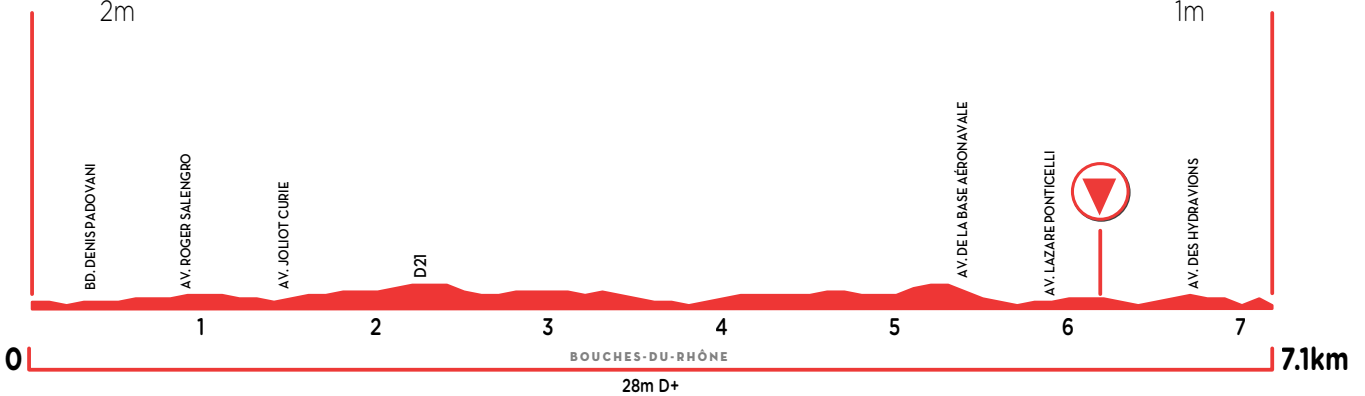


BERRE-L'ÉTANG

BOULEVARD FRÉDÉRIC MISTRAL
2m

BERRE-L'ÉTANG

AVENUE DES HYDRAVIONS
1m



ARRIVÉE



BERRE L'ÉTANG

O2

11 FÉVRIER 2022

151,8_{KM}



ISTRES



LES SAINTES MARIES DE LA MER

ISTRES



HABITANTS

- Environ 45000 habitants



LIEUX D'INTÉRÊT

- Dinosaur'Istres (Oppidum du Castellan)
- L'étang de l'Olivier avec son jet d'eau le plus haut de France
- Le port des Heures Claires
- Le Pavillon de Grignan
- Les Arènes du Palio



ÉVÉNEMENTS

- La Feria
- La Fête de la musique
- Les Jeudis étoilés
- La Fête des Bergers
- Le Tour de l'Olivier
- Noël à Istres
- La «Faites du sport».



SPÉCIALITÉS CULINAIRES

- La daube Provençale
- La tapenade et l'aoli



PRÉSENTATION

La ville d'Istres fait partie des 92 communes de la «Métropole Aix-Marseille-Provence» et des 6 communes du territoire «Istres-Ouest Provence». Située au cœur de la Provence et encadrée par l'étang de Berre et de l'Olivier, à proximité des plages de méditerranée, des Alpilles et de la Camargue, Istres est une ville dynamique. La ville invite ses habitants et ses touristes à la découverte de son patrimoine mais également de ses lieux dédiés aux loisirs pour tous, ses nombreux parcs et jardins vous incitent à la flânerie en famille ou entre amis. Tout au long de l'année, Istres jouit d'une vie associative, culturelle et sportive grâce à ses très nombreuses œuvres d'art urbain, ses lieux culturels, ses multiples infrastructures sportives qui lui ont valu d'être élue par 2 fois la ville la plus sportive de France et d'être labellisée en «Ville active et sportive 3 lauriers».

LES SAINTES MARIES DE LA MER



HABITANTS

- 2157 (en 2018)



LIEUX D'INTÉRÊT

- L'église forteresse Notre-Dame de la Mer, avec sa crypte et sa chapelle haute
- L'ancien musée Baroncelli aujourd'hui galerie d'art
- Le tombeau (public) du Marquis Folco de Baroncelli
- La croix des Gardians au Pont du Mort
- La statue de Mireille, inaugurée en 1920
- Les arènes, en bord de mer



ÉVÉNEMENTS

- Pèlerinage de mai avec pèlerinage des Gitans le 24 et pèlerinage des saintes Maries le 25
- Journée «Baroncellienne» le 26 mai
- Féria du Cheval et Salon du livre et du film équestre autour du 14 juillet
- Fèsto Vierginenco le dernier dimanche de juillet
- Féria «Camargue Plurielle» autour du 15 août
- Pèlerinage d'octobre le deuxième week-end d'octobre



SPÉCIALITÉS CULINAIRES

- Gardiane de taureau et son riz de Camargue, Tellines, Anguilles



PRÉSENTATION

Petit village de pêcheurs à l'origine, les Saintes-maries-de-la-Mer sont devenues une station touristique très prisée dans le monde entier. Des milliers de visiteurs viennent chaque année profiter des 40 km de plage de sable fin, de son église millénaire, des espaces naturels que l'on peut découvrir à pied, à cheval, à vélo, sa faune et sa flore emblématique avec les taureaux et les chevaux de race Camargue, les flamants roses et nombreux autres oiseaux, et surtout apprécier les traditions camarguaises avec les pratiques taurines qui en font toute la richesse : courses camarguaises dans les arènes, abrivado, bandido et roussataio dans les rues du village, défilé et danses folkloriques, musique traditionnelle, flamenco et sévillane pour les traditions espagnoles, musique gitane, marchés du terroir... Les douze mois de l'année sont ponctués d'animations et festivités en tous genres, pour le plus grand plaisir des Saintois et des visiteurs.

02 ISTRES LES SAINTES MARIES DE LA MER

11 FÉVRIER 2022 ● 151,8 KM



DÉPART FICTIF
ISTRES
Chemin de Tivoli

ARRIVÉE
LES SAINTES MARIES DE LA MER
Avenue de la République



ITINÉRAIRE

KM À PARCOURIR

DEPUIS LE KM 0

MOYENNES HORAIRES

45 KM/H 42 KM/H 38 KM/H

			159,3		12:00:00	12:00:00	12:00:00
DÉPART FICTIF Chemin de Tivoli, Bd Léon Jouhaux, Bd JM L'Huillier, Bd de Vauranne, Av Félix Guoin, Av. de Craponne, Av. Saint Exupéry, D569N et D5							
DÉPART ISTRES							
KM 0 : sur la D5, Sur le pont au niveau de la traversé de la N569	D5		151,8	0,0	12:10:00	12:10:00	12:10:00
Rond-point D5 / D10 : prendre la 2ème sortie direction A54 / ARLES / St REMY DE PROVENCE	D5		146,3	5,5	12:17:20	12:17:51	12:18:41
Rond-point D5 / D113 : prendre la 3ème sortie direction MOURIES / LES BAUX DE PROVENCE	D5		142,0	9,8	12:23:04	12:23:59	12:25:28
Intersection D5 / D17 : continuer tout droit sur la D17 direction MOURIES / LES BAUX	D17		137,0	14,8	12:29:44	12:31:07	12:33:21
Entrer dans MOURIES : ATTENTION nombreux ralentisseurs	D17		135,9	15,9	12:31:12	12:32:41	12:35:05
Rond-point D17 / Chemin du Mas Neuf : prendre la 2ème en face ATTENTION NOMBREUX RALENTISSEURS	D17		135,5	16,3	12:31:44	12:33:15	12:35:42
Intersection D17 / D24 : continuer en face en direction de MAUSSANE LES ALPILLES / ARLES	D17		135,0	16,8	12:32:24	12:33:57	12:36:29
Rond-Point Lot des Jardins de l'Ecole / D17 : Prendre en face la 2ème sortie	D17		134,6	17,2	12:32:56	12:34:31	12:37:06
Entrer dans MAUSSANE LES ALPILLES	D17		128,8	23,0	12:40:40	12:42:48	12:46:15
Intersection D17 / D5 : prendre à droite direction LES BAUX DE PROVENCE / ST REMY DE PROVENCE ATTENTION	D5		128,7	23,1	12:40:48	12:42:56	12:46:24
NOMBREUX RALENTISSEURS							
Rond-point D5 / Gendarmerie nationale : prendre la 2ème sortie en face sur la D5	D5		127,3	24,5	12:42:40	12:44:55	12:48:36
Intersection D5 / D27A : prendre à gauche sur le D27A direction LES BAUX DE PROVENCE	D27A		126,7	25,1	12:43:28	12:45:46	12:49:32
Entrer les BAUX DE PROVENCE	D27A		124,8	27,0	12:46:00	12:48:28	12:52:32
3 GPM 1 : COL DE LA VAYEDE (3ème catégorie)	D27A		124,1	27,7	12:46:56	12:49:27	12:53:38
Intersection D27A / D27 : prendre à gauche sur la D27 direction FONTVIEILLE / ARLES			123,8	28,0	12:47:20	12:49:52	12:54:06
Intersection D27 / D78F : continuer tout droit sur la D78F direction FONTVIEILLE / LE PARADOU	D78F		122,6	29,2	12:48:56	12:51:34	12:55:59
Intersection D78F / D17 : prendre à droite sur la D17 direction FONTVIEILLE / ARLES	D17		119,8	32,0	12:52:40	12:55:33	13:00:24
Passage à niveau : plus exploité	D17		117,1	34,7	12:56:16	12:59:24	13:04:39
Entrer dans FONTVIEILLE : ATTENTION nombreux ralentisseurs	D17		116,5	35,3	12:57:04	13:00:15	13:05:35
Rond-point D17 / D17A / Rue Michelet : prendre la 2ème sortie en face puis prendre ensuite à droite sur la D17A	D17A		115,7	36,1	12:58:08	13:01:23	13:06:50
Intersection D17A / D33 : prendre à droite direction ARLES / BEAUCAIRE	D17A		115,3	36,5	12:58:40	13:01:57	13:07:27
Rond-point D17A / D33 : prendre la 2ème sortie direction ARLES ATTENTION NOMBREUX RALENTISSEURS	D17A		115,3	36,5	12:58:40	13:01:57	13:07:27
Intersection D17A / D17 : prendre à droite sur la D17 direction ARLES	D17		114,0	37,8	13:00:24	13:03:48	13:09:30
Rond-Point D17 / D570N : prendre la 3ème sortie direction NIMES / SALON DE PROVENCE	D570N		108,8	43,0	13:07:20	13:11:13	13:17:42
Rond-Point D570N / Chem de Truchet : prendre la 2ème sortie direction NIMES / SALON DE PROVENCE	D570N		107,8	44,0	13:08:40	13:12:38	13:19:16
ZONE DE DECHET 1 : Début	D570N		107,6	44,2	13:08:56	13:12:55	13:19:34
ZONE DE DECHET 1 : Fin	D570N		107,1	44,7	13:09:36	13:13:37	13:20:21
Rond-point D570N / Chem des Jonquets : prendre la 2ème sortie direction NIMES / SALON DE PROVENCE	D570N		106,2	45,6	13:10:48	13:14:54	13:21:46
Rond-point D570N / D453 / Rte de Crau : prendre la 2ème sortie direction ARLES CENTRE	Route de Crau		105,4	46,4	13:11:52	13:16:02	13:23:01
Entrer dans ARLES	Route de Crau		104,8	47,0	13:12:40	13:16:53	13:23:57
Carrefour Rte de la Crau / Chemin des minimes : continuer en Face	Route de Crau		103,8	48,0	13:14:00	13:18:18	13:25:31
Intersection Rte de Crau / Rue Mireille / Av Victor Hugo : continuer sur la même route sur l'av Victor Hugo	Av Victor Hugo		103,5	48,3	13:14:24	13:18:43	13:25:59
Intersection Bd des Lices / Rue Gambetta / D35A : prendre à droite sur la D35A direction FOURQUES	D35A		102,5	49,3	13:15:44	13:20:08	13:27:33
Intersection D35A / Av de la Camargue / Rue André Benoit : prendre à la 2ème à droite direction STE MARIES DE LA MER / SALIN DE GIRAUD	Av de la Camargue		101,6	50,2	13:16:56	13:21:25	13:28:58
Rond-point D570 / Av de la Camargue : prendre la 3ème sortie direction ALBARON / SALIN DE GIRAUD	D570		100,1	51,7	13:18:56	13:23:33	13:31:20
Intersection D570 / D36 : prendre à gauche sur la D36 direction LE SAMBUC / SALIN DE GIRAUD	D36		98,1	53,7	13:21:36	13:26:24	13:34:29
Intersection D36 / D37 : prendre à droite sur la D37, direction ALBARON / LES STE MARIES DE LA MER	D37		87,0	64,8	13:36:24	13:42:15	13:52:00
Intersection D37 / D570 : prendre à gauche sur la D570, direction LES STE MARIES DE LA MER / AIGUES MORTES	D570		69,9	81,9	13:59:12	14:06:40	14:19:00
Intersection D570 / D85A : prendre à gauche sur la D85A direction PIOCH BADET	D85A		57,6	94,2	14:15:36	14:24:14	14:38:25
Entrer PIOCHE BADET	D85A		57,0	94,8	14:16:24	14:25:05	14:39:21
Intersection D85A / sortie D570 : continuer sur la D85A direction ROUTE DE CACHAREL	D85A		57,0	94,8	14:16:24	14:25:05	14:39:21
ENTREE CIRCUIT	D85A		56,9	94,9	14:16:32	14:25:13	14:39:30
ZONE DE DECHET 2 : Début	D85A		56,5	95,3	14:17:04	14:25:47	14:40:07
ZONE DE DECHET 2 : Fin	D85A		56,1	95,7	14:17:36	14:26:21	14:40:44
Entrer dans LES SAINTES MARIES DE LA MER	D85A		48,2	103,6	14:28:08	14:37:38	14:53:12
Intersection D85A / D570 : prendre à gauche sur la D570, Av de la République,	D570		47,6	104,2	14:28:56	14:38:29	14:54:08
S SPRINT 1 : SAINTES MARIES DE LA MER : Passage ligne d'arrivée 1	D570		47,5	104,3	14:29:04	14:38:37	14:54:17
Rond-point D570 / D38 : prendre la 1ère sortie direction AIGUES MORTES	D38		47,4	104,4	14:29:12	14:38:45	14:54:26
Intersection D38 / Rte menant aux Cabanes de Cambons : prendre à droite direction le Parc Ornithologique	D38 / D38B		36,2	115,6	14:44:08	14:54:44	15:12:07

ITINÉRAIRE

KM À PARCOURIR

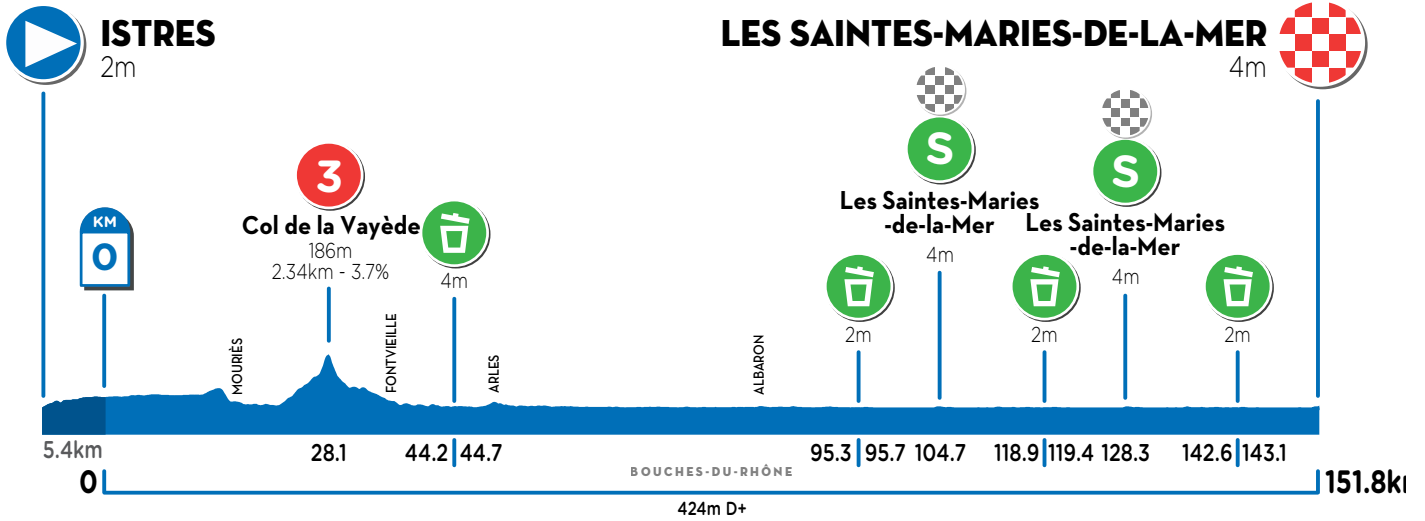
DEPUIS LE KM 0

MOYENNES HORAIRES

45 KM/H 42 KM/H 38 KM/H

ITINÉRAIRE	KM À PARCOURIR	DEPUIS LE KM 0	45 KM/H	42 KM/H	38 KM/H	
Intersection Rte menant aux Cabanes de Cambons / D38B : prendre à droite sur la D38B direction PIOCH BADET	D38B	36,0	115,8	14:44:24	14:55:01	15:12:25
Intersection D38B / D570 : prendre à gauche sur la D570 direction PIOCH BADET / ARLES	D570	34,2	117,6	14:46:48	14:57:35	15:15:15
Intersection D570 / sortie de la D570 : prendre à droite, longeant la rivière Pioch et Grazier, vers la D85A	D570 / D85A	33,9	117,9	14:47:12	14:58:00	15:15:43
Entrer dans PIOCH BADET	D85A	33,6	118,2	14:47:36	14:58:25	15:16:11
Intersection D85A / sortie D570 : continuer sur la D85A direction ROUTE DE CACHAREL	D85A	33,5	118,3	14:47:44	14:58:33	15:16:20
ZONE DE DECHET 3 : Début	D85A	32,9	118,9	14:48:32	14:59:24	15:17:16
ZONE DE DECHET 3 : Fin	D85A	32,4	119,4	14:49:12	15:00:06	15:18:03
Entrer dans LES SAINTES MARIES DE LA MER	D85A	24,5	127,3	14:59:44	15:11:23	15:30:31
Intersection D85A / D570 : prendre à gauche sur la D570, Av de la République	D570	23,9	127,9	15:00:32	15:12:14	15:31:27
S SPRINT 2 : SAINTES MARIES DE LA MER : Passage ligne d'arrivée 2	D570	23,8	128,0	15:00:40	15:12:22	15:31:36
Rond-point D570 / D38 : prendre la 1ère sortie direction AIGUES MORTES	D38	23,7	128,1	15:00:48	15:12:30	15:31:45
Intersection D38 / Rte menant aux Cabanes de Cambons : prendre à droite direction le Parc Ornithologique	D38 / D38B	12,5	139,3	15:15:44	15:28:29	15:49:26
Intersection Rte menant aux Cabanes de Cambons / D38B : prendre à droite sur la D38B direction PIOCH BADET	D38B	12,2	139,6	15:16:08	15:28:54	15:49:54
Intersection D38B / D570 : prendre à gauche sur la D570 direction PIOCH BADET / ARLES	D570	10,3	141,5	15:18:40	15:31:36	15:52:54
Intersection D570 / sortie de la D570 : prendre à droite, longeant la rivière Pioch et Grazier, vers la D85A	D570 / D85A	10,0	141,8	15:19:04	15:32:01	15:53:22
Entrer dans PIOCH BADET	D85A	9,7	142,1	15:19:28	15:32:26	15:53:50
Intersection D85A / sortie D570 : continuer sur la D85A direction ROUTE DE CACHAREL	D85A	9,6	142,2	15:19:36	15:32:34	15:53:59
ZONE DE DECHET 4 : Début	D85A	9,2	142,6	15:20:08	15:33:08	15:54:36
ZONE DE DECHET 4 : Fin	D85A	8,7	143,1	15:20:48	15:33:50	15:55:23
Entrer dans LES SAINTES MARIES DE LA MER	D85A	0,7	151,1	15:31:28	15:45:15	16:08:00
Intersection D85A / D570 : prendre à gauche sur la D570, Av de la République	D570	0,1	151,7	15:32:16	15:46:06	16:08:56
ARRIVEE : Saintes Marie de la Mer, Avenue de la République	D570	0	151,8	15:32:24	15:46:14	16:09:05

PROFIL



5 DERNIERS KM





ARRIVÉE



LES SAINTES MARIES DE LA MER

03

12 FÉVRIER 2022

180,5 KM



ARLES



MANOSQUE

ARLES



HABITANTS

- 53 000 habitants



LIEUX D'INTÉRÊT

- Arènes (Amphithéâtre),
 - Théâtre Antique,
 - Camargue,
 - Rhône (Pont des Lions),
 - Tour Luma (Franck Gehry),
 - Museon Arlaten.
- NB : Arles possède 8 monuments inscrits sur la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO



ÉVÉNEMENTS

- Feria de Pâques (16, 17 et 18 avril),
- Féria du Riz (10 et 11 septembre),
- Rencontres Internationales de la Photographie d'Arles (juillet à septembre),
- Fête des Gardians et élection de la Reine d'Arles (1er mai),
- Les Suds à Arles (11-17 juillet),
- Festival Arelate (14-20 août),
- Calend'Arles (décembre).



SPÉCIALITÉS CULINAIRES

- Gardianne de Taureau (sorte de daube)



PRÉSENTATION

Entre les bras du Rhône et jusqu'à la Méditerranée, la plus vaste commune de France métropolitaine est riche d'un formidable patrimoine romain et roman, classé à l'Unesco et d'un environnement d'exception entre Crau et Camargue. Ville de réputation internationale pour sa culture et ses festivals, Arles est devenue capitale de la photographie au travers de ses Rencontres et désormais, de l'image numérique. Attachée à ses traditions et à son histoire, elle ne cesse de se réinventer autour des nombreuses Fondations qu'elle accueille, mais aussi d'une nouvelle attractivité économique et d'une agriculture en plein développement. Sous l'impulsion de sa nouvelle municipalité, il se passe désormais toujours quelque chose à Arles.

MANOSQUE



HABITANTS

- 24 000 (22 333 en 2017)



LIEUX D'INTÉRÊT

- Tour du mont d'or, centre historique, les portes médiévales (Saunerie, Soubeyran, Aubette, Guilhempière), le Centre Giono, la Fondation Carzou, lac des Vannades.
- À proximité : les champs de lavandes, les gorges du Verdon, le Luberon



ÉVÉNEMENTS

- Les Correspondances
- Musiks à Manosque
- Festivités de Noël
- Fêtes Provençales de la Saint Pancrace
- Triathlon des Vannades
- Rallye de Haute Provence
- World Clean Up day, ...



SPÉCIALITÉS CULINAIRES

- Huile d'olive, Pomme, Vin, Miel

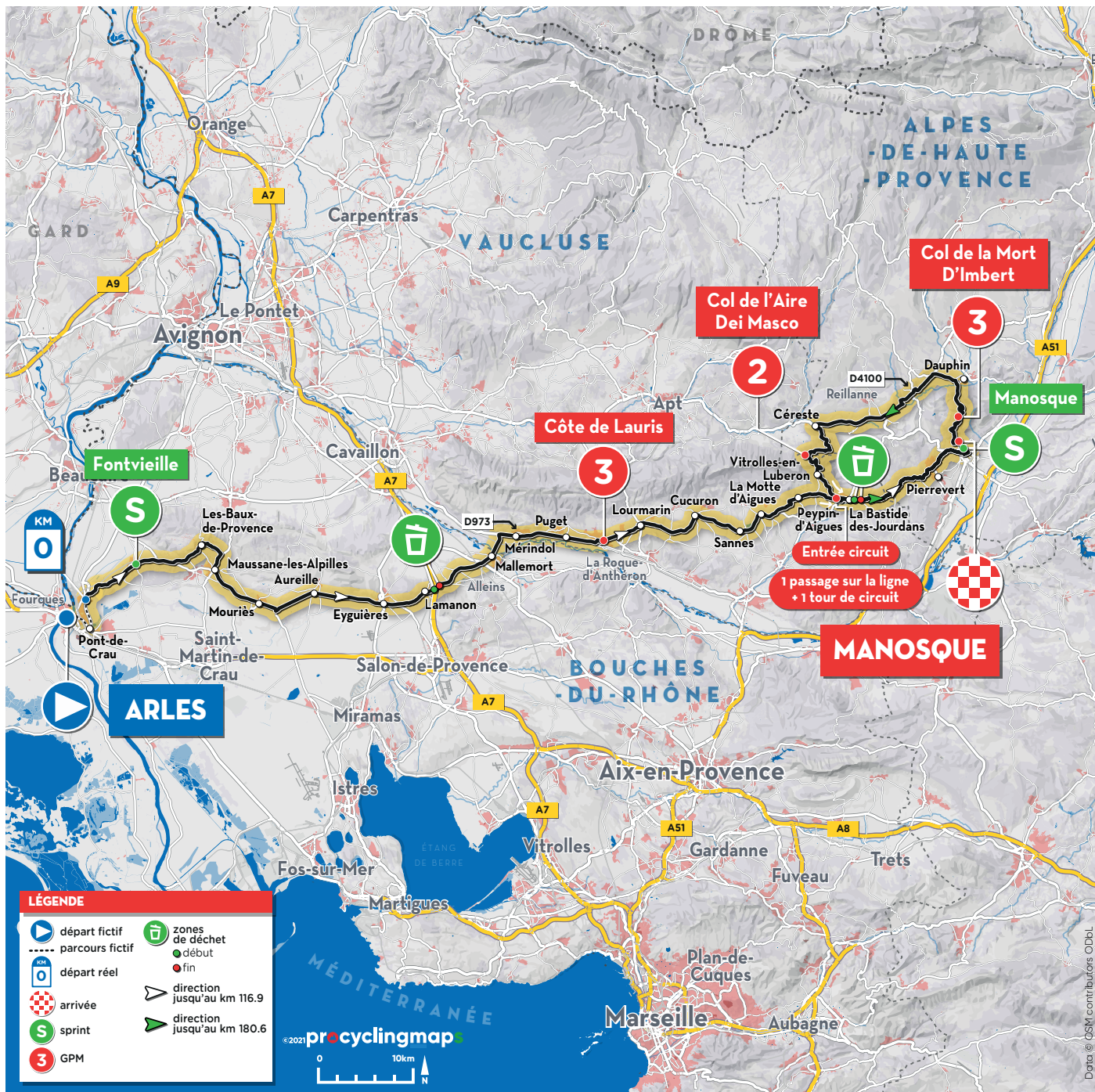


PRÉSENTATION

Manosque est une cité médiévale reconnaissable par son centre ancien et son patrimoine architectural. Dominé par le Mont d'Or et par les collines de Toutes Aures. Ville du livre, elle fut rendue célèbre par l'écrivain Jean Giono qui lui apporta un rayonnement national grâce à ses ouvrages. Idéalement placé entre Verdon et Luberon, Manosque est située en bordure de la Durance et tient sa richesse de la terre, notamment le blé, la vigne, la pomme, l'oléiculture. Des entreprises au rayonnement international représentent fièrement les couleurs de la ville, comme L'Occitane, Proman, Pizza de Manosque, pour ne citer qu'elles. Le cachet de l'architecture, les rues piétonnes, les commerces et les restaurants du centre ancien, invitent à la balade et à la flânerie. Une forte vie associative est présente, avec notamment de nombreux clubs sportifs qui ont vu émerger des champions comme Jean Michel Bayle en motocross, Esther Baron en natation, Florent Lacasse en athlétisme, et encore aujourd'hui le cycliste Julien El Farès ou le triathlète Anthony Pujades.

03 ARLES MANOSQUE

12 FÉVRIER 2022 ● 180,5KM



 **DÉPART FICTIF**
ARLES
Place de la République

 **ARRIVÉE**
MANOSQUE
Avenue de l'Argile



DÉPART



ARLES

ITINÉRAIRE

KM À PARCOURIR

DEPUIS LE KM 0

MOYENNES HORAIRES

42 KM/H 40 KM/H 38 KM/H

	KM À PARCOURIR	DEPUIS LE KM 0	42 KM/H	40 KM/H	38 KM/H
DÉPART FICTIF (7,1 KM) - Arles, Place de la république Rue de la Calade / Rue Porte de Laure, Montée du Vauban, Avenue Victor Hugo, Rte de Crau / D570N / D17	187,1		11:30:00	11:30:00	11:30:00
DÉPART ARLES					
KM 0 : D17 : quelques mètres après le rond-point D570 / D17	180,6	0	11:45:00	11:45:00	11:45:00
Inte+E9:E132 direction FONTVIEILLE	D17	176,1	4,5	11:51:25	11:51:45
Entrer dans FONTVIEILLE Nombreux ralentisseurs	D17	175,1	5,5	11:52:50	11:53:15
Rond-point D17 / Chem du Stade Municipal : prendre la 2ème sortie en face sur la D17	D17	174,2	6,4	11:54:07	11:54:36
Intersection D17 / D33 : continuer tout droit direction MAUSSANE / LES BAUX	D17	173,9	6,7	11:54:32	11:55:03
SPRINT 1 : FONTVIEILLE	D17	173,8	6,8	11:54:40	11:55:12
Rond-point D17 / D17A : prendre la 1ère sortie et continuer tout droit sur la D17 direction LES BAUX DE PROVENCE / MAUSSANE	D17	173,3	7,3	11:55:22	11:55:57
Passage à niveau : réseau plus exploité	D17	172,4	8,2	11:56:39	11:57:18
Intersection D17 / D78F : prendre à gauche sur la D78F direction LES BAUX DE PROVENCE	D78F	169,8	10,8	12:00:21	12:01:12
Intersection D78F / D27 : continuer tout droit sur la D27 direction LES BAUX DE PROVENCE	D27	166,6	14	12:04:55	12:06:00
Entrer dans LES BAUX DE PROVENCE Nombreux ralentisseurs	D27	166,5	14,1	12:05:03	12:06:09
Intersection D27 / D27A : prendre à droite sur la D27A direction CITE DES BAUX	D27A	165,5	15,1	12:06:28	12:07:39
Intersection D27A / D5 : prendre à droite sur la D5 direction MAUSSANE / MOURIES	D5	162,7	17,9	12:10:27	12:11:51
Rond-point D5 / CV Ordinaire 1 / Gendarmerie Nationale : prendre la 2ème sortie en face sur la D5	D5	162,1	18,5	12:11:18	12:12:45
Entrer dans MAUSSANE LES ALPILLES Nombreux ralentisseurs	D5	161,4	19,2	12:12:17	12:13:48
Intersection D5 / D17 : prendre à gauche sur la D17 direction MOURIES / EYGUIERES / SALON	D17	160,8	19,8	12:13:08	12:14:42
Intersection D17C / D17 : continuer tout droit sur la D17	D17	159	21,6	12:15:42	12:17:24
Entrer dans MOURIES Nombreux ralentisseurs	D17	156	24,6	12:19:59	12:21:54
Rond-point D17 / Rte de l'Eglise Vieille : prendre la 2ème sortie en face sur la D17	D17	154,9	25,7	12:21:33	12:23:33
Rond-point D17 / Chem du Mas Neuf : prendre 2ème sortie direction ISTRES / SALON	D17	153,8	26,8	12:23:07	12:25:12
Intersection D17 / D5 : prendre à gauche direction AUREILLE / EYGUIERES	D17	152,4	28,2	12:25:06	12:27:18
Entrer AUREILLE	D17	148,3	32,3	12:30:57	12:33:27
Rond-point D17 / D25A : prendre la 2ème sortie direction EYGUIERES / SALON	D17	148	32,6	12:31:22	12:33:54
Entrer dans EYGUIERES Nombreux ralentisseurs	D17	141,7	38,9	12:40:21	12:43:21
Rond-point D17 / Rte des Garrigues / Rue Paulin Mathieu : prendre 3ème sortie vers TOUTES DIRECTIONS	D17	141,1	39,5	12:41:12	12:44:15
Intersection D17 / D72B : prendre à droite vers TOUTES DIRECTIONS (D72B) Nombreux ralentisseurs	D72B	141	39,6	12:41:20	12:44:24
Rond-point D72B / D569 : prendre la 2ème sortie direction LAMANON / SALON	D72B	140,4	40,2	12:42:11	12:45:18
Rond-point D17 / D17E : prendre la 2ème sortie direction MALLEMORT / ALLEINS	D17E	138,8	41,8	12:44:28	12:47:42
Intersection D17E / D17D : continuer tout droit sur la D17D direction MALLEMORT / LAMANON	D17D	138,7	41,9	12:44:36	12:47:51
Entrer dans LAMANON Nombreux ralentisseurs	D17D	136,7	43,9	12:47:27	12:50:51
Rond-point D17D / Allée de la Citronnelle : prendre la 2ème sortie direction MALLEMORT / LAMANON Centre	D17D	136,6	44	12:47:35	12:51:00
Rond-point D17D / D23 : prendre la 1ère sortie direction MALLEMORT / ALLEINS Nombreux ralentisseurs	D23	135,6	45	12:49:00	12:52:30
Intersection D23 / D72F : prendre à gauche direction MALLEMORT / ALLEINS	D23	135,5	45,1	12:49:08	12:52:39
Rond-point D23 / D17D : prendre la 3ème sortie sur la D17D	D17D	135,2	45,4	12:49:33	12:53:06
ATTENTION PASSAGE A NIVEAU (PN7 DE LAMANON)	D17D	134,9	45,7	12:49:58	12:53:33
Rond-point D538 / D17D : prendre la 3ème sortie direction ALLEINS / MALLEMORT	D17D	134,5	46,1	12:50:32	12:54:09
ZONE DE DECHET 1 : Début	D17D	134,4	46,2	12:50:40	12:54:18
ZONE DE DECHET 1 : Fin	D17D	134	46,6	12:51:14	12:54:54
Intersection D23 / D71 : continuer tout droit direction MALLEMORT	D23	131,1	49,5	12:55:22	12:59:15
Rond-point D23 / D7N : prendre la 2ème sortie direction MALLEMORT	D23	128,2	52,4	12:59:30	13:03:36
Entrer dans MALLEMORT	D23	127	53,6	13:01:12	13:05:24
Rond-point D23E / D23A / D23F : prendre la 3ème sortie sur D23E direction MERINDOL / CAVAILLON	D23E	126,9	53,7	13:01:20	13:05:33
Entrer dans le VAUCLUSE	D23E	126,4	54,2	13:02:02	13:06:18
ATTENTION PASSAGE A NIVEAU (PN27 MALLEMORT)	D23E	125,2	55,4	13:03:44	13:08:06
Rond-point D32 / D973 : prendre la 2ème sortie sur D973 direction MERINDOL / PERTUIS	D973	124,5	56,1	13:04:43	13:09:09
Entrer dans MERINDOL	D973	123,4	57,2	13:06:17	13:10:48
Rond-point D973 / Chem du Moulin Neuf / Rue des Ecoles : prendre la 2ème sortie direction LAURIS / PERTUIS	D973	122,7	57,9	13:07:16	13:11:51
Rond-point D973 / D117 : prendre la 2ème sortie direction CADENNET / PERTUIS	D973	117,4	63,2	13:14:50	13:19:48
Rond-point D973 / D59 / D973Y : prendre la 3ème sortie direction LAURIS / FONTENILLE	D973	114,1	66,5	13:19:32	13:24:45
Entrer LAURIS	D974	114,1	66,5	13:19:32	13:24:45
Rond-point D973 / Ancienne route de Puget : prendre la 1ère sortie, suivre la D973	D973	113,6	67	13:20:14	13:25:30
GPM 1 : COTE DE LAURIS (catégorie 3)	D973	112,9	67,7	13:21:13	13:26:33
Rond-point D973 / Rue Louis Moure : prendre la 2ème sortie direction CADENNET / PERTUIS	D973	112,6	68	13:21:38	13:27:00
Rond-point D973 / D27 : prendre la 2ème sortie direction PUYVERT / LOURMARIN	D27	111,6	69	13:23:03	13:28:30
Rond-point D27 / D118 : prendre la 2ème sortie direction LOURMARIN / APT / PUYVERT	D27	110,8	69,8	13:24:11	13:29:42
Entrer dans LOURMARIN	D27	109,2	71,4	13:26:28	13:32:06
Rond-point D27 / D943 : prendre la 3ème sortie sur la D943 direction BONNIEUX / APT	D943	108,5	72,1	13:27:27	13:33:09
Rond-point D943 / D27 / D56 : prendre la 1ère sortie sur la D27 direction CUCURON / ANSOUIS	D27	108	72,6	13:28:09	13:33:54
Intersection D27 / D45 : continuer tout droit sur la D27 direction CUCURON	D27	104,8	75,8	13:32:43	13:38:42
Entrer dans CUCURON	D27	101	79,6	13:38:08	13:44:24
Intersection D27 / Bd du N / Bd du S / D27A : prendre à droite direction PERTUIS / ANSOUIS Nombreux ralentisseurs	D27	100,9	79,7	13:38:16	13:44:33
Intersection D27 / D56 : continuer tout droit direction SANNES / LA MOTTE D'AIGUES	D27	100,1	80,5	13:39:24	13:45:45
Entrer dans SANNES	D27	96,3	84,3	13:44:49	13:51:27
Rond-point D27 / Chem de la Palonne : prendre la 1ère sortie en face direction LA TOUR D'AIGUES / LA MOTTE D'AIGUES	D27	96	84,6	13:45:14	13:51:54
Rond-point D27 / D9 : prendre la 2ème sortie en face direction LA TOUR D'AIGUES / LA MOTTE D'AIGUES	D27	95,1	85,5	13:46:31	13:53:15
Entrer dans la MOTTE D'AIGUES Nombreux ralentisseurs	D27	93,5	87,1	13:48:48	13:55:39

ITINÉRAIRE

KM À PARCOURIR

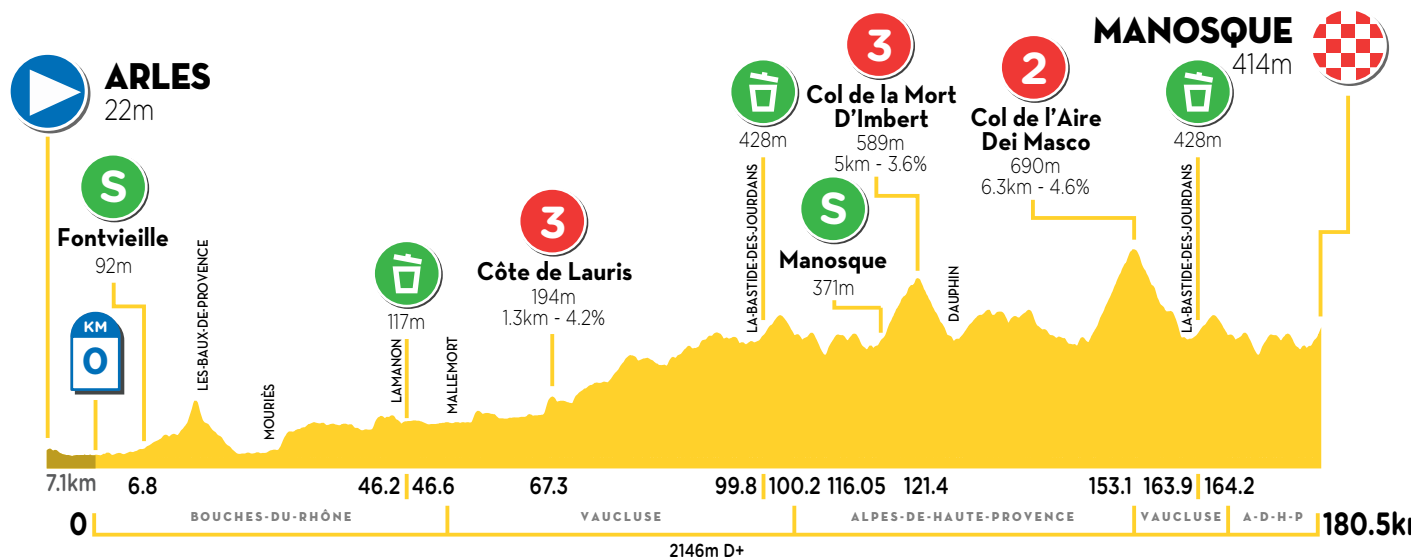
DEPUIS LE KM 0

MOYENNES HORAIRES

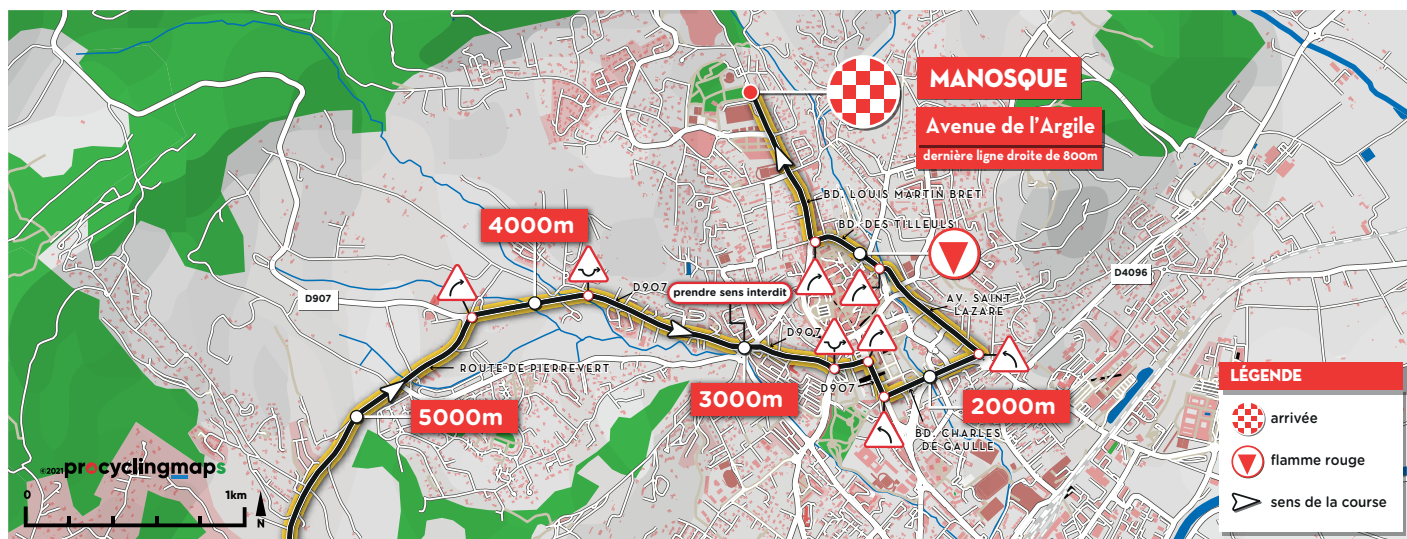
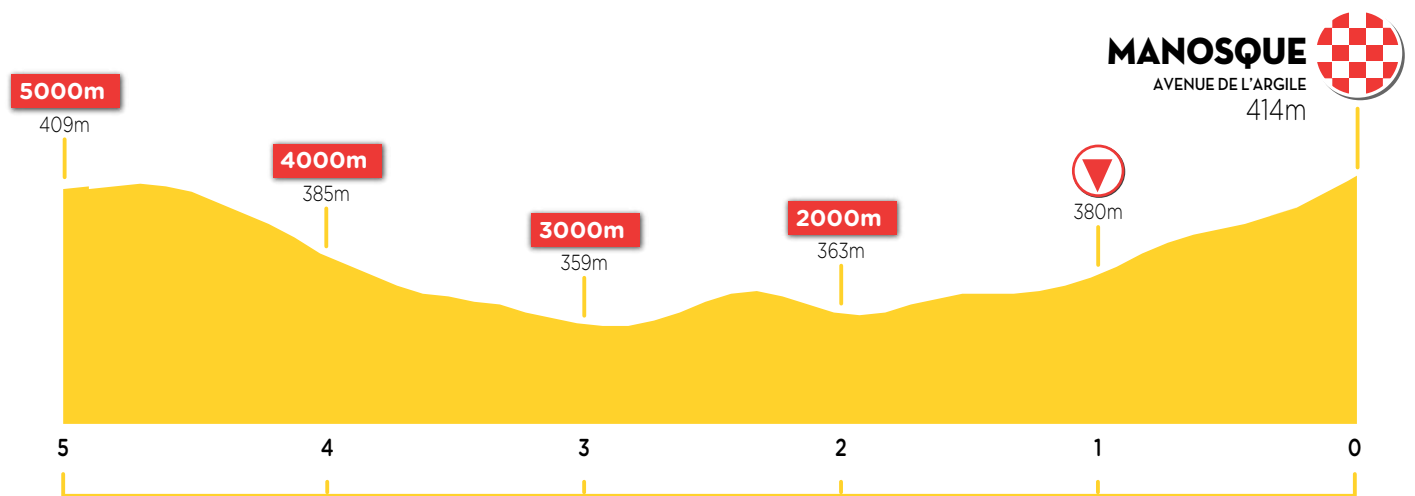
42 KM/H 40 KM/H 38 KM/H

Entrer dans SAINT MARTIN DE LA BRASQUE	D27	91,5	89,1	13:51:39	13:58:39	14:05:10
Intersection D42 / D27 : prendre à gauche sur la D42 direction CERESTE / PEYPIN D'AIGUES	D42	90,7	89,9	13:52:47	13:59:51	14:06:25
Entrer dans PEYPIN D'AIGUES Rétrécissement de voie / Nombreux ralentisseurs	D42	87,4	93,2	13:57:29	14:04:48	14:11:37
Rond-point D42 / D956 : prendre la 3ème sortie sur la D216 direction VITROLLES EN LUBERON	D216	82,3	98,3	14:04:46	14:12:27	14:19:40
Intersection D216 / D216 : continuer tout droit vers LA BASTIDES DES JOURDANS, début de la boucle	D216	81,9	98,7	14:05:20	14:13:03	14:20:17
ENTREE CIRCUIT	D216	81,9	98,7	14:05:20	14:13:03	14:20:17
Entrer dans LA BASTIDE DES JOURDANS	D216	81,6	99	14:05:45	14:13:30	14:20:45
Intersection D956 / D27 : prendre à droite sur la D27 direction BEAUMONT DE PERTUIS / MANOSQUE	D27	81	99,6	14:06:36	14:14:24	14:21:41
ZONE DE DECHET 2 : Début	D27	80,8	99,8	14:06:53	14:14:42	14:21:59
ZONE DE DECHET 2 : Fin	D27	80,4	100,2	14:07:27	14:15:18	14:22:36
Intersection D27 / D42 : continuer tout droit direction PIERREVERT	D27	80,3	100,3	14:07:35	14:15:27	14:22:45
Entrer dans les ALPES DE HAUTE PROVENCE	D6	76,9	103,7	14:12:26	14:20:33	14:28:07
Entrer dans PIERREVERT	D6	70,3	110,3	14:21:51	14:30:27	14:38:32
Rond-point D6 / D105 : prendre la 3ème sortie direction MANOSQUE	D6	70,2	110,4	14:21:59	14:30:36	14:38:41
Intersection D6 / D907 : prendre à droite sur D907 direction MANOSQUE	D907	67,7	112,9	14:25:33	14:34:21	14:42:37
Entrer dans MANOSQUE	D907	67,2	113,4	14:26:15	14:35:06	14:43:24
Rond-point D907 / Avenue du Luberon : prendre la 1ère sortie et rester sur la D907 Nombreux ralentisseurs	D907	67,1	113,5	14:26:23	14:35:15	14:43:33
Prendre dans le sens interdit et suivre la D907	D907	66,4	114,2	14:27:22	14:36:18	14:44:39
Rond-point D907 / Allée Alphonse Daudet : prendre la 2ème sortie direction CENTRE VILLE	D907	66	114,6	14:27:56	14:36:54	14:45:16
Intersection D907 / D5 : prendre à droite direction AIX EN PROVENCE	D907	65,8	114,8	14:28:13	14:37:12	14:45:34
Intersection D907 / Bd Charles de Gaulle : prendre à gauche direction HALTE ROUTIERE	Bd Charles de Gaulle	65,7	114,9	14:28:21	14:37:21	14:45:43
Intersection Bd Charles de Gaulle / Av Saint Lazare : prendre à gauche sur Av Saint Lazare	Av Saint Lazare	65,3	115,3	14:28:55	14:37:57	14:46:20
Intersection Av Saint Lazare / Rue du Dauphiné : prendre à droite direction CENTRE VILLE	Rue du Dauphiné	64,7	115,9	14:29:46	14:38:51	14:47:16
Intersection Rue du Dauphiné / Bd des Tilleuls : prendre à droite vers TOUTES DIRECTIONS	Bd des Tilleuls	64,6	116	14:29:54	14:39:00	14:47:25
S SPRINT 2 : MANOSQUE	Bd des Tilleuls	64,55	116,05	14:29:58	14:39:04	14:47:29
Intersection Bd des Tilleuls / D5 : prendre à droite sur la D5 direction PARC DES SPORTS / CIMETIERE	D5	64,5	116,1	14:30:02	14:39:08	14:47:33
Intersection D5 / Av de l'Argile : prendre à gauche direction DAUPHIN	D5	63,7	116,9	14:31:10	14:40:20	14:48:48
3 GPM 2 : COL DE LA MORT D'IMBERT (catégorie 3)	D5	59,1	121,5	14:37:44	14:47:14	14:56:03
Intersection D5 / D4100 : prendre à gauche sur la D4100 direction CERESTE	D4100	50,5	130,1	14:50:01	15:00:08	15:09:37
Intersection D4100 / D14 / D907 : continuer tout droit direction CAVAILLON / CERESTE	D4100	42,4	138,2	15:01:35	15:12:17	15:22:24
Entrer dans CERESTE	D4100	35,7	144,9	15:11:09	15:22:20	15:32:58
Rond-point D4100 / Av du Moulin : prendre la 2ème sortie en face sur la D4100	D4100	35,4	145,2	15:11:34	15:22:47	15:33:26
Intersection D4100 / Bd Victor Hugo : prendre à gauche direction VITROLLES / LA BASTIDE DES JOURDANS	Bd Victor Hugo	35	145,6	15:12:08	15:23:23	15:34:03
Intersection Bd Victor Hugo / D31 : prendre à gauche sur la D31 direction VITROLLES / LA BASTIDE DES JOURDANS	D31	34,9	145,7	15:12:16	15:23:32	15:34:12
2 GPM 3 : COL DE L'AIRE DEI MASCO (catégorie 2)	D31	27,4	153,2	15:22:58	15:34:47	15:46:02
Entrer dans la VAUCLUSE	D33	27,4	153,2	15:22:58	15:34:47	15:46:02
Entrer dans VITROLLES EN LUBERON	D33	22,8	157,8	15:29:32	15:41:41	15:53:17
Rond-point D33 / D216 : prendre la 3ème sortie sur la D216 direction la BASTIDE DES JOURDANS	D216	22,5	158,1	15:29:57	15:42:08	15:53:45
Intersection D216 / D216 : prendre à gauche direction LA BASTIDE DES JOURDANS (2ème passage)	D216	18	162,6	15:36:22	15:48:53	16:00:51
Entrer dans LA BASTIDE DES JOURDANS	D216	17,7	162,9	15:36:47	15:49:20	16:01:19
Intersection D956 / D27 : prendre à droite sur la D27 direction BEAUMONT DE PERTUIS / MANOSQUE	D27	17,3	163,3	15:37:21	15:49:56	16:01:56
ZONE DE DECHET 3 : Début	D27	16,7	163,9	15:38:12	15:50:50	16:02:52
ZONE DE DECHET 3 : Fin	D27	16,4	164,2	15:38:37	15:51:17	16:03:20
Intersection D27 / D42 : continuer tout droit direction PIERREVERT	D27	16,3	164,3	15:38:45	15:51:26	16:03:29
Entrer dans les ALPES DE HAUTE PROVENCE	D6	13	167,6	15:43:27	15:56:23	16:08:41
Entrer dans PIERREVERT	D6	6,4	174,2	15:52:52	16:06:17	16:19:06
Rond-point D6 / D105 : prendre la 3ème sortie direction MANOSQUE	D6	6,3	174,3	15:53:00	16:06:26	16:19:15
Intersection D6 / D907 : prendre à droite sur D907 direction MANOSQUE	D907	3,7	176,9	15:56:42	16:10:20	16:23:21
Entrer dans MANOSQUE	D907	3,4	177,2	15:57:07	16:10:47	16:23:49
Rond-point D907 / Avenue du Luberon : prendre la 1ère sortie et rester sur la D907 Nombreux ralentisseurs	D907	3,3	177,3	15:57:15	16:10:56	16:23:58
Prendre dans le sens interdit et suivre la D907	D907	2,5	178,1	15:58:23	16:12:08	16:25:13
Rond-point D907 / Allée Alphonse Daudet : prendre la 2ème sortie direction CENTRE VILLE	D907	2	178,6	15:59:05	16:12:53	16:26:00
Intersection D907 / D5 : prendre à droite direction AIX EN PROVENCE	D907	1,9	178,7	15:59:13	16:13:02	16:26:09
Intersection D907 / Bd Charles de Gaulle : prendre à gauche direction HALTE ROUTIERE	Bd Charles de Gaulle	1,7	178,9	15:59:30	16:13:20	16:26:27
Intersection Bd Charles de Gaulle / Av Saint Lazare : prendre à gauche sur Av Saint Lazare	Av Saint Lazare	1,3	179,3	16:00:04	16:13:56	16:27:04
Intersection Av Saint Lazare / Rue du Dauphiné : prendre à droite direction CENTRE VILLE	Rue du Dauphiné	0,8	179,8	16:00:46	16:14:41	16:27:51
Intersection Rue du Dauphiné / Bd des Tilleuls : prendre à droite vers TOUTES DIRECTIONS	Bd des Tilleuls	0,6	180	16:01:03	16:14:59	16:28:09
Intersection Bd des Tilleuls / D5 : prendre à droite sur la D5 direction PARC DES SPORTS / CIMETIERE	D5	0,4	180,2	16:01:20	16:15:17	16:28:27
Arrivée : Avenue de l'Argile	Arrivée	0	180,6	16:01:54	16:15:53	16:29:04

PROFIL



5 DERNIERS KM





ARRIVÉE



MANOSQUE

04

13 FÉVRIER 2022

166,1_{KM}



MANOSQUE



**MONTAGNE
DE LURE**

MANOSQUE



HABITANTS

- 24 000 (22 333 en 2017)



LIEUX D'INTÉRÊT

- Tour du mont d'or, centre historique, les portes médiévales (Saunerie, Soubeyran, Aubette, Guilhempière), le Centre Giono, la Fondation Carzou, lac des Vannades.
- À proximité : les champs de lavandes, les gorges du Verdon, le Luberon



ÉVÉNEMENTS

- Les Correspondances
- Musiks à Manosque
- Festivités de Noël
- Fêtes Provençales de la Saint Pancrace
- Triathlon des Vannades
- Rallye de Haute Provence
- World Clean Up day, ...



SPÉCIALITÉS CULINAIRES

- Huile d'olive, Pomme, Vin, Miel



PRÉSENTATION

Manosque est une cité médiévale reconnaissable par son centre ancien et son patrimoine architectural. Dominé par le Mont d'Or et par les collines de Toutes Aures. Ville du livre, elle fut rendue célèbre par l'écrivain Jean Giono qui lui apporta un rayonnement national grâce à ses ouvrages. Idéalement placé entre Verdon et Luberon, Manosque est située en bordure de la Durance et tient sa richesse de la terre, notamment le blé, la vigne, la pomme, l'oléiculture. Des entreprises au rayonnement international représentent fièrement les couleurs de la ville, comme L'Occitane, Proman, Pizza de Manosque, pour ne citer qu'elles. Le cachet de l'architecture, les rues piétonnes, les commerces et les restaurants du centre ancien, invitent à la balade et à la flânerie. Une forte vie associative est présente, avec notamment de nombreux clubs sportifs qui ont vu émerger des champions comme Jean Michel Bayle en motocross, Esther Baron en natation, Florent Lacasse en athlétisme, et encore aujourd'hui le cycliste Julien El Farès ou le triathlète Anthony Pujades.

MONTAGNE DE LURE



HABITANTS

- 1350



LIEUX D'INTÉRÊT

- Le site de Notre Dame de Lure est localisé sur le flanc sud de la montagne de Lure à l'altitude de 1236 mètres. La chapelle de Notre Dame de Lure est une abbaye bénédictine du XIIème siècle et est classée monument historique depuis 1984.
- La commune est propriétaire du site de Notre Dame de Lure et un projet de restauration est en cours.



ÉVÉNEMENTS

- Fête patronale traditionnelle début août sur 3 jours
- Foire à l'herboristerie le 14 juillet
- Pèlerinage le 15 août à Notre Dame de Lure
- Foire de Noël début décembre



SPÉCIALITÉS CULINAIRES

- Les champignons (cèpes, girolles, lactaires délicieux) permettent de préparer des plats succulents.



PRÉSENTATION

La commune de Saint-Etienne-les-Orgues est située sur le flanc sud de la montagne de Lure à près de 700 mètres d'altitude.

La commune de Saint-Etienne les Orgues est profondément liée à la montagne de Lure.

La cueillette des plantes aromatiques et médicinales, si abondantes dans la montagne de Lure, a permis le développement de l'activité des marchands-droguistes à la fin du XVIIème siècle.

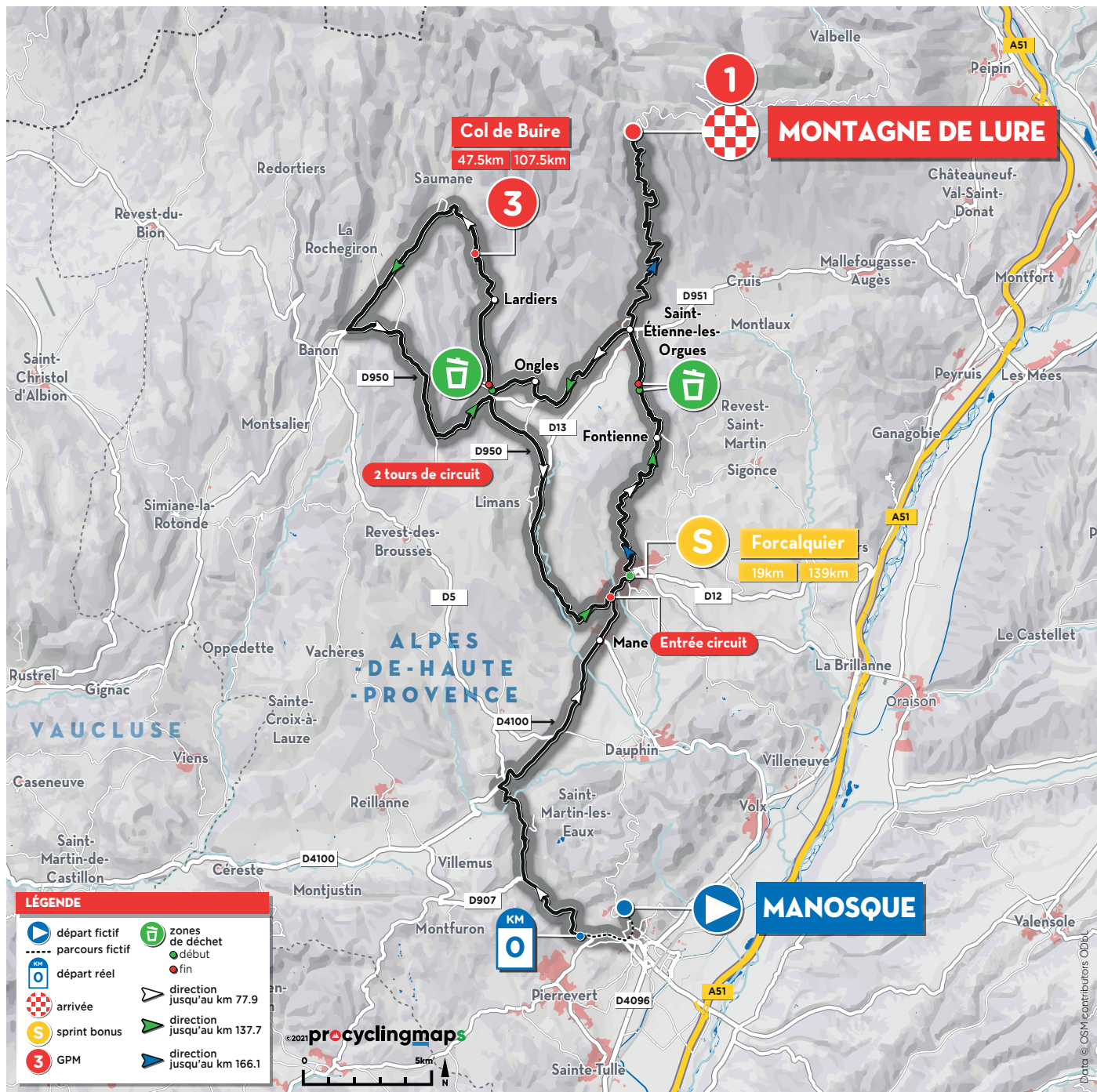
Le bois a toujours été une ressource importante, pour le chauffage. Il subsiste des vestiges des anciennes charbonnières. L'exploitation forestière, avec des moyens modernes, est toujours présente dans le massif.

La route qui mène à Lure a été construite en 1937 et le premier télésiège y fut installé la même année. Elle est empruntée aujourd'hui dès la belle saison par de nombreux cyclistes et il est intéressant de signaler que le col est fermé et est réservé aux cyclistes tous les lundis de début juillet jusqu'à fin août.

C'est donc au pied de cette belle montagne de Lure, généreuse, apaisante ou vivifiante et dont la réputation de la pureté et de la qualité de l'air n'est plus à faire que les habitants de Saint-Etienne-les-Orgues dénommés « Stéphanois » vivent paisiblement et en toute quiétude.

04 MANOSQUE MONTAGNE DE LURE

13 FÉVRIER 2022 ● 166,1km



▶
DÉPART FICTIF
MANOSQUE
Avenue de l'Argile

1
ARRIVÉE
MONTAGNE DE LURE
Parking du Gîte d'Étape

04 MANOSQUE ► MONTAGNE DE LURE

13 FÉVRIER 2022

166,1 KM



DÉPART



MANOSQUE

O4 MANOSQUE ► MONTAGNE DE LURE

13 FÉVRIER 2022

166,1 KM



ITINÉRAIRE

KM À PARCOURIR

DEPUIS LE KM 0

MOYENNES HORAIRES

40 KM/H 38 KM/H 36 KM/H

		KM À PARCOURIR	DEPUIS LE KM 0	40 KM/H	38 KM/H	36 KM/H	
	DÉPART FICTIF (3 KM) - Manosque, Avenue de l'Argile						
	D5 / Rue Léon Mure / D907	169,1		11:30:00	11:30:00	11:30:00	
	DÉPART MANOSQUE						
	KM 0 : D907 quelques mètres après le cEB:E64Apt	D4	166,1	0	11:40:00	11:40:00	11:40:00
	Intersection D907 / D105 : prendre à droite sur la D105 direction SAINT MARTIN DES EAUX	D105	162	4,1	11:46:09	11:46:28	11:46:50
	Intersection D105 / D505 : continuer tout droit sur la D105	D105	160,1	6	11:49:00	11:49:27	11:50:00
	ATTENTION voie étroite Passage Sur Pont	D105	158,1	8	11:52:00	11:52:36	11:53:20
	Intersection D105 / D4100 : prendre à droite sur la D4100 direction SAINT MICHEL DE L'OBSERVATOIRE	D4100	157	9,1	11:53:39	11:54:20	11:55:10
	Entrer dans MANE Nombreux ralentisseurs	D4100	149,4	16,7	12:05:03	12:06:19	12:07:50
	Rond-point D4100 / D950 : prendre la 2ème sortie direction DIGNE / SISTERON	D4100	147,3	18,8	12:08:12	12:09:37	12:11:20
	ENTREE CIRCUIT	D4100	147,25	18,85	12:08:16	12:09:41	12:11:25
	Entrer dans FORCALQUIER	D4100	146,9	19,2	12:08:47	12:10:14	12:12:00
	Rond-point D4100 / Av de Verdun : prendre la 2ème sortie en face, direction DIGNE / SISTERON	D4100	146,4	19,7	12:09:32	12:11:01	12:12:50
	SPRINT BONUS 1 : FORCALQUIER	D4100	146,1	20	12:09:59	12:11:29	12:13:20
	Intersection D4100 / D12 : prendre à gauche sur la D12, direction FONTIENNE	D12	146	20,1	12:10:08	12:11:38	12:13:30
	Intersection D12 / Av Saint Marc : prendre à droite direction FONTIENNE	D12	145,7	20,4	12:10:35	12:12:06	12:14:00
	ATTENTION : Rétrécissement des voies et ralentisseurs	D12	145,5	20,6	12:10:53	12:12:24	12:14:20
	Entrer dans FONTIENNE	D12	138,3	27,8	12:21:41	12:23:46	12:26:20
	Intersection D12 / D116 : prendre en face en direction de SAINT-ETIENNE LES ORGUES	D12	138,2	27,9	12:21:50	12:23:55	12:26:30
	ZONE DE DECHET : Début en face accès déchetterie	D12	135,3	30,8	12:26:11	12:28:29	12:31:20
	ZONE DE DECHET : fin	D12	134,8	31,3	12:26:56	12:29:16	12:32:10
	Entrer dans SAINT-ETIENNE LES ORGUES	D12	134,1	32	12:27:59	12:30:22	12:33:20
	Rond point D12 / D13 : prendre la 2ème sortie en face sur la D12	D12	133,4	32,7	12:29:02	12:31:28	12:34:30
	Intersection D12 / D951 : prendre à gauche sur la D951 direction GENDARMERIE / BANON	D951	133	33,1	12:29:38	12:32:05	12:35:10
	Intersection D951 / D112 : prendre à droite sur la D112 direction ONGLES	D112	127,8	38,3	12:37:26	12:40:17	12:43:50
	Entrer dans ONGLES	D112	127,2	38,9	12:38:20	12:41:13	12:44:50
	Intersection D112 / Le Perroux : prendre à gauche et continuer sur la D112	D112	126,8	39,3	12:38:56	12:41:50	12:45:30
	Entrer Le Rocher Nombreux ralentisseurs	D112	125,7	40,4	12:40:35	12:43:34	12:47:20
	Intersection D112 / D12 : prendre à droite sur la D12 direction LARDIERS / L'HOSPITALET	D12	125,1	41	12:41:29	12:44:30	12:48:20
	ZONE DE DECHET : Début	D12	125	41,1	12:41:38	12:44:39	12:48:30
	ZONE DE DECHET : fin	D12	124,6	41,5	12:42:14	12:45:16	12:49:10
	Entrer dans LARDIERS ATTENTION : Rétrécissement des voies et ralentisseurs	D12	121,2	44,9	12:47:20	12:50:38	12:54:50
	GPM 1 : COL DE BUIRE (catégorie 3)	D12	118,6	47,5	12:51:14	12:54:44	12:59:10
	Intersection D12 / D950 : prendre à gauche sur la D950 direction FORCALQUIER	D950	109,6	56,5	13:04:44	13:08:56	13:14:10
	Intersection D950 / D18 : continuer tout droit sur la D950 direction FORCALQUIER	D950	103,1	63	13:14:29	13:19:11	13:25:00
	Entrer Les GRANGES	D950	100,6	65,5	13:18:14	13:23:07	13:29:10
	Intersection D950 / D951 : prendre à droite sur la D950 direction FORCALQUIER	D950	100	66,1	13:19:08	13:24:03	13:30:10
	Intersection D950 / D112 : continuer tout droit direction FORCALQUIER	D950	97,8	68,3	13:22:26	13:27:31	13:33:50
	Intersection D950 / D13 : continuer tout droit vers LIMANS / FORCALQUIER	D950	95,9	70,2	13:25:17	13:30:30	13:37:00
	Entrer dans FORCALQUIER	D950	88,2	77,9	13:36:50	13:42:39	13:49:50
	Rond-point D950 / D4100 : prendre la 3ème sortie sur la D4100 direction DIGNE / SISTERON	D4100	87,5	78,6	13:37:53	13:43:45	13:51:00
	Rond-point D4100 / Av de Verdun : prendre la 2ème sortie en face, direction DIGNE / SISTERON	D4100	86,5	79,6	13:39:23	13:45:19	13:52:40
	Intersection D4100 / D12 : prendre à gauche sur la D12, direction FONTIENNE	D12	86,2	79,9	13:39:50	13:45:47	13:53:10
	Intersection D12 / Av Saint Marc : prendre à droite direction FONTIENNE	D12	85,8	80,3	13:40:26	13:46:24	13:53:50
	Entrer dans FONTIENNE	D12	78,4	87,7	13:51:32	13:58:05	14:06:10
	Intersection D12 / D116 : prendre en face en direction de SAINT-ETIENNE LES ORGUES	D12	78,3	87,8	13:51:41	13:58:14	14:06:20
	ZONE DE DECHET : Début en face accès déchetterie	D12	75,3	90,8	13:56:11	14:02:58	14:11:20
	ZONE DE DECHET : fin	D12	74,9	91,2	13:56:47	14:03:35	14:12:00
	Entrer dans SAINT ETIENNE LES ORGUES	D12	74,2	91,9	13:57:50	14:04:41	14:13:10
	Rond-point D12 / D13 : prendre la 2ème sortie en face sur la D12	D12	73,5	92,6	13:58:53	14:05:47	14:14:20
	Intersection D12 / D951 : prendre à gauche sur la D951 direction GENDARMERIE / BANON	D951	73,2	92,9	13:59:20	14:06:15	14:14:50
	Intersection D951 / D112 : prendre à droite sur la D112 direction ONGLES	D112	68	98,1	14:07:08	14:14:27	14:23:30
	Entrer dans ONGLES	D112	67,3	98,8	14:08:11	14:15:33	14:24:40
	Intersection D112 / Le Perroux : prendre à gauche et continuer sur la D112	D112	67,1	99	14:08:29	14:15:51	14:25:00

04 MANOSQUE ► MONTAGNE DE LURE

13 FÉVRIER 2022

166,1 KM



ITINÉRAIRE

KM
À PARCOURIR

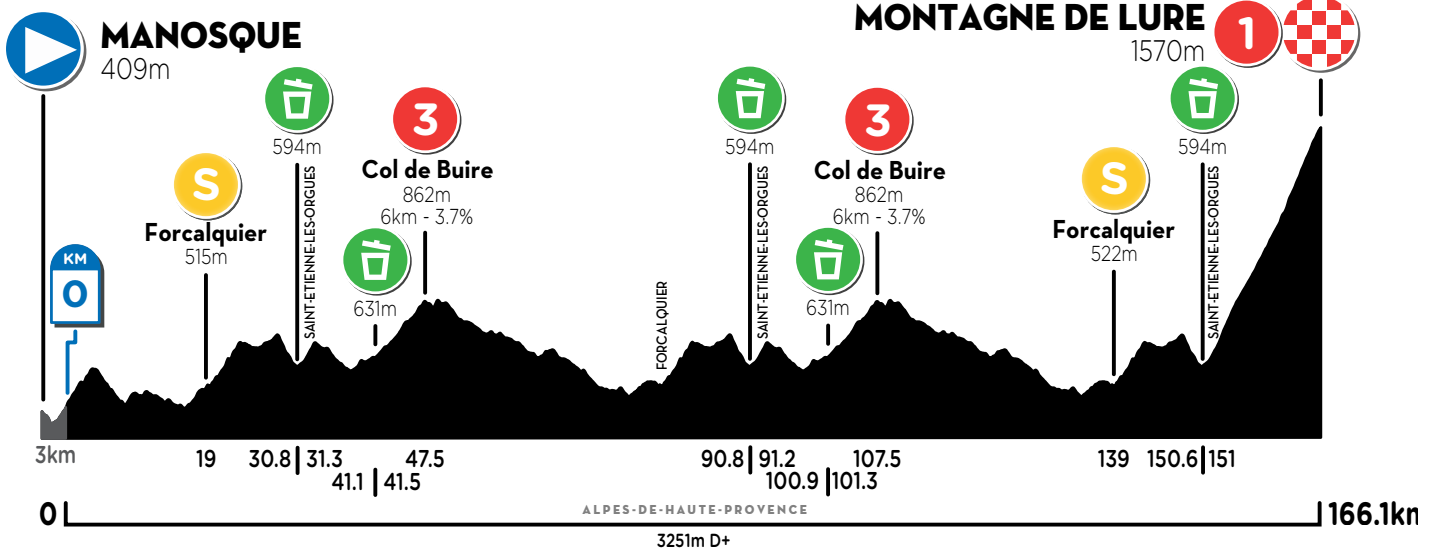
DEPUIS
LE KM 0

MOYENNES
HORAIRES

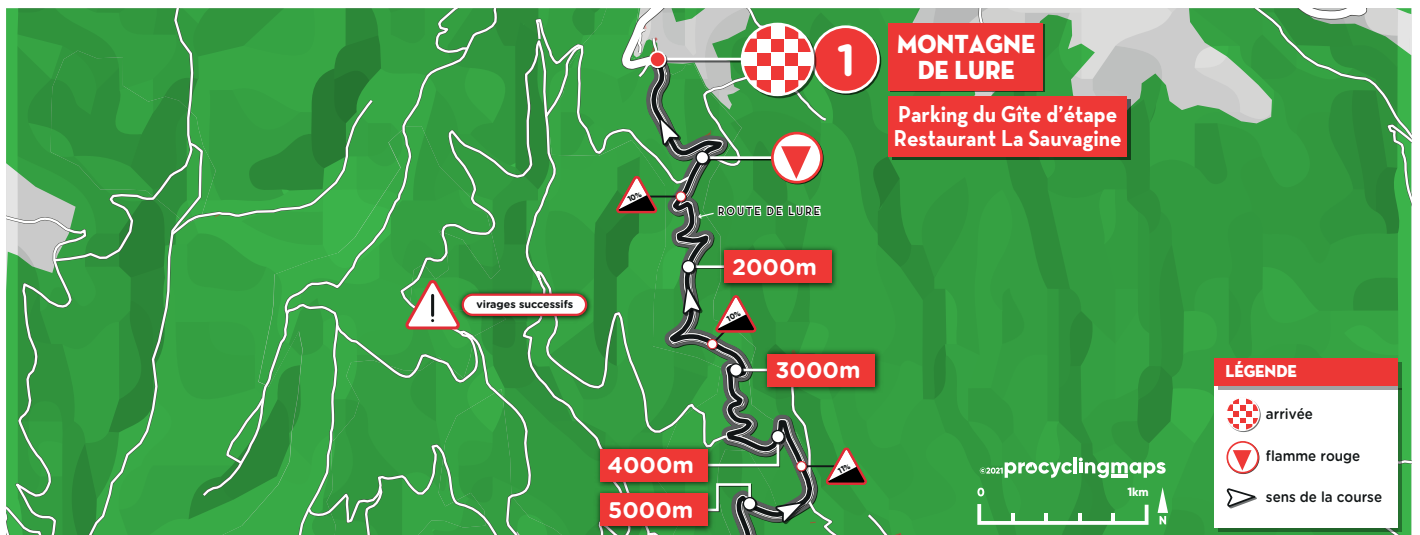
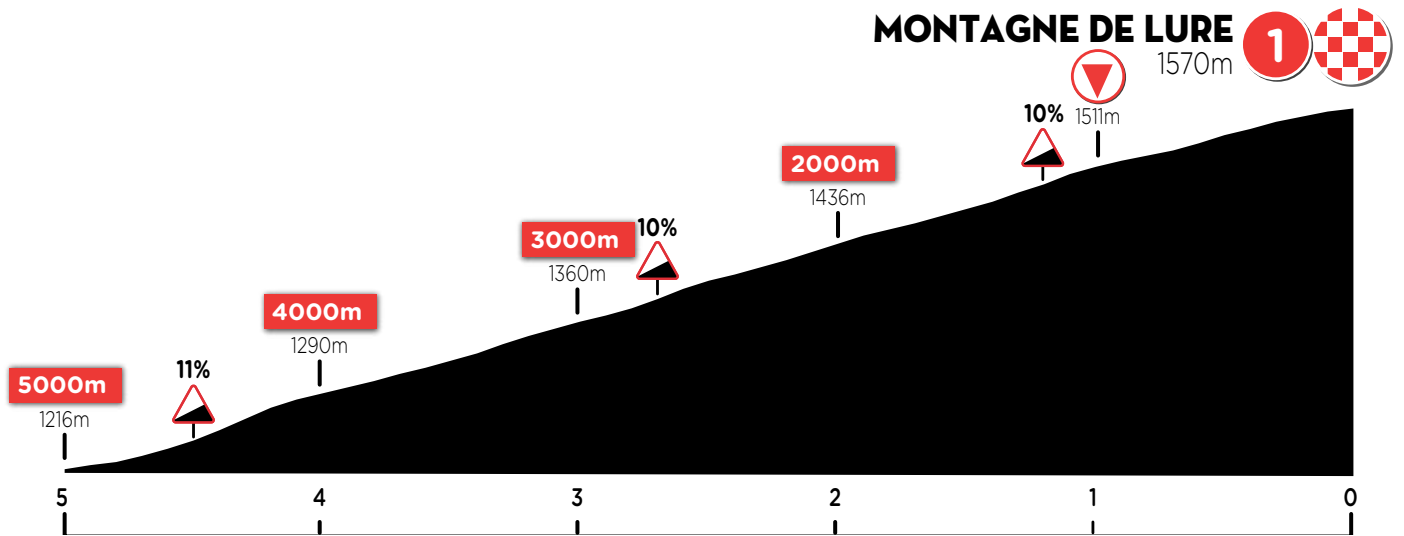
40 KM/H 38 KM/H 36 KM/H

Entrer Le Rocher Nombreux ralentisseurs	D112	66,5	99,6	14:09:23	14:16:47	14:26:00
Intersection D112 / D12 : prendre à droite sur la D12 direction LARDIERS / L'HOSPITALET	D12	65,3	100,8	14:11:11	14:18:40	14:28:00
ZONE DE DECHET : Début	D12	65,2	100,9	14:11:20	14:18:49	14:28:10
ZONE DE DECHET : fin	D12	64,8	101,3	14:11:56	14:19:26	14:28:50
Entrer dans LARDIERS ATTENTION : Rétrécissement des voies et ralentisseurs	D12	61,4	104,7	14:17:02	14:24:48	14:34:30
3 GPM 2 : COL DE BUIRE (catégorie 3)	D12	58,6	107,5	14:21:14	14:29:13	14:39:10
Intersection D12 / D950 : prendre à gauche sur la D950 direction FORCALQUIER	D950	49,8	116,3	14:34:26	14:43:06	14:53:50
Intersection D950 / D18 : continuer tout droit sur la D950 direction FORCALQUIER	D950	43,2	122,9	14:44:20	14:53:31	15:04:50
Entrer Les GRANGES	D950	40,7	125,4	14:48:05	14:57:27	15:09:00
Intersection D950 / D951 : prendre à droite sur la D950 direction FORCALQUIER	D950	40,1	126	14:48:59	14:58:23	15:10:00
Intersection D950 / D112 : continuer tout droit direction FORCALQUIER	D950	38	128,1	14:52:08	15:01:41	15:13:30
Intersection D950 / D13 : continuer tout droit vers LIMANS / FORCALQUIER	D950	36,1	130	14:54:59	15:04:40	15:16:40
Entrer dans FORCALQUIER	D950	28,4	137,7	15:06:32	15:16:49	15:29:30
Rond-point D950 / D4100 : prendre la 3ème sortie sur la D4100 direction DIGNE / SISTERON	D4100	27,7	138,4	15:07:35	15:17:55	15:30:40
Rond-point D4100 / Av de Verdun : prendre la 2ème sortie en face, direction DIGNE / SISTERON	D4100	26,7	139,4	15:09:05	15:19:29	15:32:20
S SPRINT BONUS 2 : FORCALQUIER	D4100	142,6	139,6	15:09:23	15:19:47	15:32:40
Intersection D4100 / D12 : prendre à gauche sur la D12, direction FONTIENNE	D12	26,4	139,7	15:09:32	15:19:56	15:32:50
Intersection D12 / Av Saint Marc : prendre à droite direction FONTIENNE	D12	26	140,1	15:10:08	15:20:33	15:33:30
Entrer dans FONTIENNE	D12	18,7	147,4	15:21:05	15:32:04	15:45:40
Intersection D12 / D116 : prendre en face en direction de SAINT-ETIENNE LES ORGUES	D12	18,6	147,5	15:21:14	15:32:13	15:45:50
ZONE DE DECHET : Début en face accès déchetterie	D12	15,5	150,6	15:25:53	15:37:06	15:51:00
ZONE DE DECHET : fin	D12	15,1	151	15:26:29	15:37:43	15:51:40
Entrer dans SAINT ETIENNE LES ORGUES	D12	14,4	151,7	15:27:32	15:38:49	15:52:50
Rond-point D12 / D13 : prendre la 2ème sortie en face sur la D12	D12	13,7	152,4	15:28:35	15:39:55	15:54:00
Intersection D12 / D951 / D113 : prendre en face sur la D113 ATTENTION RUE ETROITE / PASSAGE 1 VOIE	D113	13,4	152,7	15:29:02	15:40:23	15:54:30
ARRIVÉE : au niveau du Parking du Gite d'étape et du restaurant La Sauvagine / GPM 1ère catégorie	D113	0	166,1	15:49:08	16:01:32	16:16:50

PROFIL

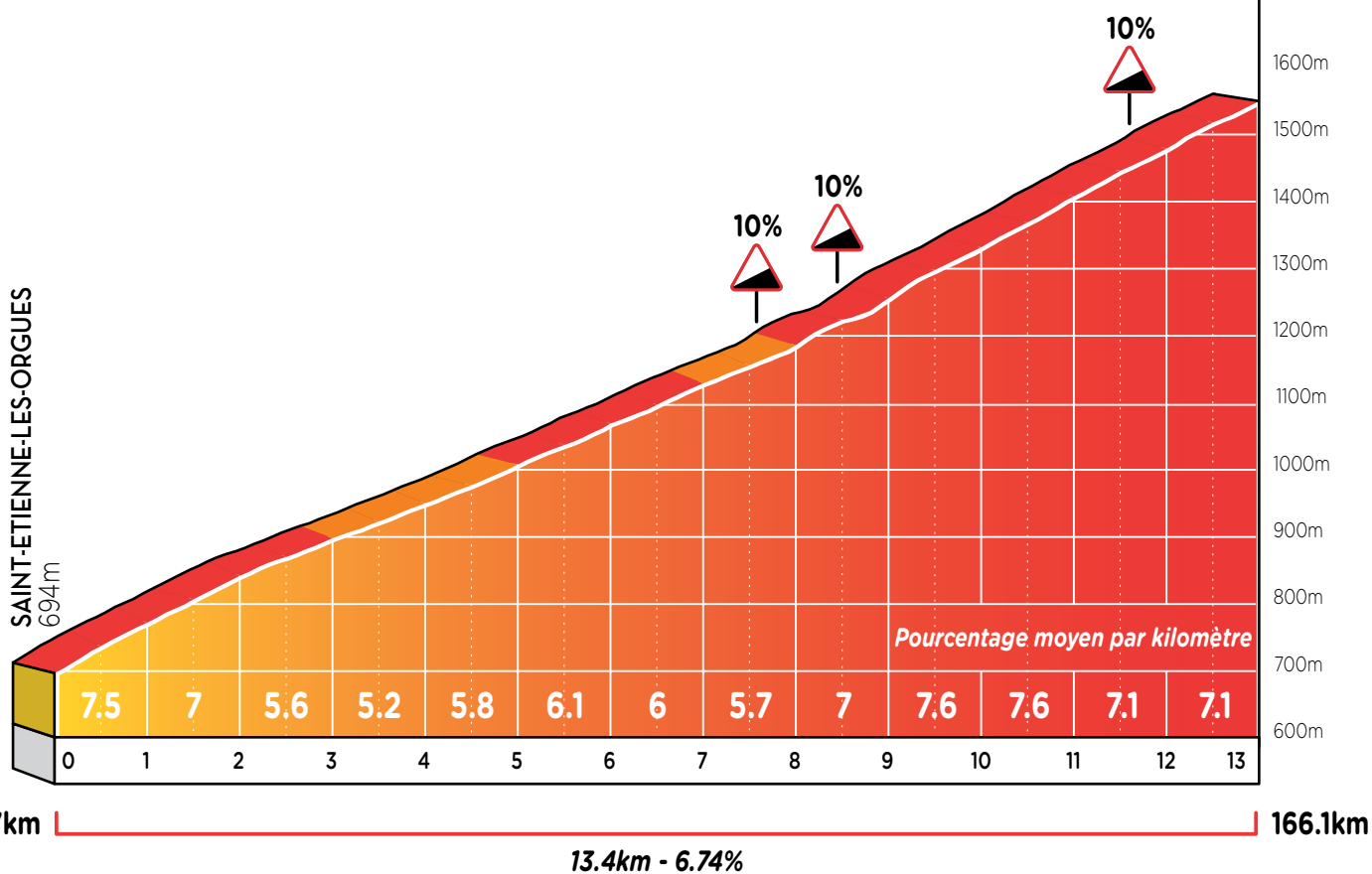


5 DERNIERS KM



MONTAGNE DE LURE

1570m





ARRIVÉE



MONTAGNE DE LURE

« ME SENTIR ENTOURÉE ET RASSURÉE,
C'EST AUSSI ÇA, VIVRE L'ESPRIT LIBRE »



DOMITYS SAS au capital de 2.000.000 € - RCS Paris B.488.701.434 - Document et photos © Camille Mälssen / non contractuels - antitthese-pub.com - 01/22

DOMITYS, LE CADRE IDÉAL POUR VIVRE SEREINEMENT LA VIE QUE VOUS AIMEZ

DÉCOUVREZ EN PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR VOS RÉSIDENCES SERVICES SENIORS

- À BRIANÇON (05)
- À LA CIOTAT (13)
- À MARSEILLE (13)
- À DRAGUIGNAN (83)
- À FRÉJUS (83)
- À LA VALETTE-DU-VAR (83)
- À SAINT-RAPHAËL (83)
- À CARPENTRAS (84)
- À CAVAILLON (84)
- À ORANGE (84)

INFORMATIONS ET VISITES D'APPARTEMENTS

— 02 47 51 7000 ou domitys.fr —
APPEL NON SURTAXÉ



DOMITYS
vivre l'esprit libre

RÈGLEMENT DE L'ÉPREUVE

TOUR DE LA PROVENCE

ARTICLE 1 – ORGANISATION

Le 7ème TOUR DE LA PROVENCE est organisé par l'Association Comité Cyclisme d'Organisation sous les règlements de l'Union Cycliste Internationale (UCI), de la Fédération Française de Cyclisme (FFC) et de la Ligue Nationale de Cyclisme (LNC). Il se déroule du Jeudi 10 au Dimanche 13 février 2022 en 1 prologue et 3 étapes :

- Prologue : Berre L'étang
- Étape 1 : Istres – Les Saintes-Maries-de-la-Mer
- Étape 2 : Arles – Manosque
- Étape 3 : Manosque – Montagne de Lure

ARTICLE 2 – TYPE D'ÉPREUVE

L'épreuve est réservée aux athlètes de la catégorie Hommes Elites. Elle est inscrite au calendrier UCI Pro Series et attribue des points pour les classements de l'UCI.

ARTICLE 3 – PARTICIPATION

Conformément à l'article 2.1.005 du règlement de l'UCI, l'épreuve est ouverte aux :

- Équipes UCI World Tour
- Équipes Continentales Professionnelles UCI
- Équipes Continentales UCI

Conformément à l'article 2.2.003 du règlement UCI, le nombre maximum de coureurs par équipe est de 7.

Du seul fait de son engagement et/ou de sa participation à l'épreuve, chaque équipe déclare accepter l'intégralité des dispositions du présent règlement particulier et s'engage à les respecter.

ARTICLE 4 – PERMANENCE

La permanence d'accueil se tiendra le Mercredi 09 février 2022 à la piscine Claude Jouve, 774 Avenue des Hydravions, 13030 Berre l'Étang

- Ouverture de la permanence de 10h00 à 18h00
 - Le retrait des dossards par les responsables d'équipes licenciés se fait de 14h00 à 16h45.
 - La réunion des Directeurs Sportifs, en présence des membres du Collège des Commissaires est fixée à 17h00 à l'Auditorium place du souvenir français, 13130 Berre l'Étang
- Attention : à la vue du contexte sanitaire les horaires peuvent évoluer afin d'accueillir les équipes et les personnels dans des conditions optimales

ARTICLE 5 – RADIO – COURSE

Les informations course sont émises sur la fréquence 157,550 (Radio Tour).

ARTICLE 6 – ASSISTANCE TECHNIQUE NEUTRE

Le service d'assistance neutre est assuré par la société SHIMANO avec 3 véhicules et 1 moto.

ARTICLE 7 – DELAIS D'ARRIVEE

En fonction des caractéristiques des étapes, les délais d'arrivée ont été fixés à :

- 10% pour l'étape 1
- 20 % pour l'étape 2 et 3

Conformément à l'article 2.6.032 du règlement de l'UCI, en cas exceptionnels uniquement le Collège des Commissaires peut prolonger les délais d'arrivée après consultation de l'organisateur.

ARTICLE 8 – BONIFICATIONS

Des bonifications en temps reportées uniquement au classement

général individuel, sont attribuées dans les arrivées des étapes et les sprints intermédiaires selon l'article 2.6.019 du règlement de l'UCI.

- A chacun des sprints intermédiaires : 3 – 2 et 1 seconde
- Aux arrivées de chaque étape : 10 – 6 et 4 secondes
- Deux sprints bonus seront mis en place sur l'étape 3 lors du premier et dernier passage à Forcalquier attribuant aux 3 premiers respectivement 3 – 2 et 1 secondes de bonifications.

ARTICLE 9 – CLASSEMENT GENERAL AU TEMPS

Le classement général individuel au temps est établi par l'addition des temps enregistrés dans chacune des étapes en tenant compte des bonifications et pénalisations selon l'article 2.6.014 du règlement de l'UCI.

Conformément à l'article 2.6.027 du règlement de l'UCI, la règle des 3 derniers kilomètres sera appliquée dans l'ensemble des étapes sauf l'étape 3 considérée comme une arrivée en altitude.

Le leader du Classement général individuel aux temps porte un Maillot Noir (Avec une bande Mondrian)

En cas d'ex æquo il est fait application de l'article 2.6.016 du règlement de l'UCI.

Les prix attribués au classement général au temps :
à chaque étape grille UCI : $4550 + 9090 \times 3 = 31820 \text{ €}$
Au classement général final : 15910 €

Total des prix du classement général : 47730 €

ARTICLE 10 – CLASSEMENT PAR POINTS

Un classement par points est établi par l'addition des points obtenus dans chacune des 3 étapes ainsi que dans les sprints intermédiaires selon l'article 2.6.017 du règlement de l'UCI.

Il est attribué aux arrivées :

- 1ère et 2ème étapes : 15 -12 – 10 – 9 – 8 – 7 – 6 – 5 -4 – 3 – 2 et 1 point aux 12 premiers classés
- 3ème étape : 10 -8 – 6 – 5 – 4 – 3 – 2 et 1 point aux 8 premiers coureurs classés
- 5 – 3 et 1 point aux 3 premiers classés de chaque sprint intermédiaire.

Le leader du Classement par points porte un Maillot de couleur or
En cas d'ex æquo au classement général final aux points, il est fait application des critères suivants :

- 1°) nombre de victoires d'étapes ;
- 2°) nombre de victoires dans les sprints intermédiaires
- 3°) classement général individuel

Les étapes suivantes sont identifiées comme des « arrivées prévues au sprint massif »

- Étape 1
- Étape 2

• Lors de ces étapes, le Protocole de calcul des écarts pour les étapes avec « arrivée prévue au sprint massif » publié sur le site Internet de l'UCI dans la section des Règlements sera appliqué.

Les prix attribués au classement général par points :

- 1er : 500 €
- 2ème : 200 €
- 3ème : 100 €

Total des prix du classement général : 800 €

ARTICLE 11 – CLASSEMENT DE LA MONTAGNE

Un classement des Cols et Cotes sont disputés sur l'ensemble des cotes retenues pour ce classement.

RÈGLEMENT DE L'ÉPREUVE

TOUR DE LA PROVENCE

A chaque côte, il est attribué :

1ère catégorie : 10/8/6/4/2/1

2ème catégorie : 5/3/2/1

3ème catégorie : 2/1

Le leader du Classement de la Montagne porte un Maillot blanc à pois rouge et bleu

En cas d'ex aequo au classement général des Cols et des Cotes, il est fait application des critères suivants :

- Le nombre de 1ère place des GPM 1
- Le nombre de 1ère place des GPM 2
- Le nombre de 1ère place des GPM 3
- Et si il y a encore un ex aequo se sera le classement général individuel qui départagera les coureurs.

Les prix attribués au classement général de la montagne :

1er : 200 €

2ème : 100 €

3ème : 50 €

Total des prix du classement général : 350 €

ARTICLE 12 – CLASSEMENT DES JEUNES

Un classement des jeunes est établi sur chacune des étapes. Ce classement est réservé aux coureurs nés à partir du 1 janvier 1995. Le premier jeune du classement général individuel porte un Maillot de couleur Verte (Marque Crédit Agricole).

Les prix attribués au classement général des Jeunes :

1er : 200 €

2ème : 100 €

Total des prix du classement général : 300 €

ARTICLE 13 – CHOUCHOU DU PUBLIC

Un maillot du chouchou est attribué sur l'ensemble des étapes. Ce maillot est attribué au coureur préféré du public (spectateurs et téléspectateurs). Le vote s'effectuera directement sur les réseaux sociaux officiel du Tour de La Provence avec une promotion sur nos médias partenaires. Le coureur ayant reçu le plus de votes remportera ce maillot. Le résultat du vote sera communiqué sur les ondes de Radio Tour, en même temps que le combatif du jour.

ARTICLE 14 – PRIX DE LA COMBATIVITE

Un Prix de la Combativité est attribué sur l'ensemble des étapes. Ce Prix est attribué au coureur le plus combatif de l'étape par un Jury composé du Directeur de la Course et des membres du Jury des Commissaires.

Au combatif de l'étape : 200 x 3 étapes = 600 €

ARTICLE 15 – CLASSEMENT PAR EQUIPES

Conformément à l'article 2.6.016 du règlement de l'UCI, le classement par équipes du jour s'établit par l'addition des trois meilleurs temps individuels de chaque équipe. En cas d'ex aequo, les équipes sont départagées par l'addition des places obtenues par leurs trois premiers coureurs de l'étape. En cas de nouvelle égalité, les équipes sont départagées par la place de leur meilleur coureur au classement général de l'étape.

Le classement général par équipes s'établit par l'addition des trois meilleurs temps individuels de chaque équipe dans toutes les étapes courues. En cas d'ex aequo, il est fait application des critères suivants :

- 1°) nombre de premières places dans le classement par équipes du jour ;
- 2°) nombre de deuxièmes places dans le classement par équipes du jour ;

•Etc.

S'il y a toujours égalité, les équipes sont départagées par la place de leur meilleur coureur au classement général individuel final.

Toute équipe réduite à moins de 3 coureurs est éliminée du classement général par équipes

ARTICLE 16 – PRESENTATION DES EQUIPES

Un ordre de passage sera remis à chaque équipe qui devra être obligatoirement présente au départ de chaque étape.

L'ordre de passage sera établi en fonction de l'ordre inverse du classement général individuel. L'équipe du leader du classement général se présentera par conséquent en dernier à la signature.

ARTICLE 17 – LUTTE CONTRE LE DOPAGE –CONTROLE ANTIDOPAGE

Les équipes participantes s'engagent à appliquer les dites règles et recommandations et seront pleinement responsables de leur parfait respect par les coureurs et plus généralement par tous les salariés et prestataires.

Le contrôle antidopage s'effectue sous l'autorité de l'UCI par les officiels désignés, à l'arrivée de chaque étape, dans une remorque / caravane mobile spécifique à l'Anti-dopage

ARTICLE 18 – PROTOCOLE

A l'issue de chaque étape, doivent se présenter au protocole :

- Le vainqueur de l'étape ;
- Le leader du classement général individuel
- Le leader du classement par points
- Le leader du classement de la Montagne
- Le leader du classement des jeunes
- Le coureur élu chouchou du jour
- Le combatif du jour

Doivent se présenter pour le protocole final à l'issue de la 4ème étape :

- Le vainqueur de l'étape
- Le leader du classement général individuel
- Le leader du classement par points
- Le leader du classement de la Montagne
- Le leader du classement des jeunes
- Le coureur élu chouchou du jour
- Le combatif de l'étape
- Les 3 premiers du classement général individuel

ARTICLE 19 – PENALITES

Les pénalités sont conformes au règlement de l'UCI

ARTICLE 20 – ENVIRONNEMENT

L'organisation met en place des zones de collectes destinées à la récupération des déchets. Les coureurs ne peuvent jeter leurs déchets, bidons et tout autre objet que dans ces zones aménagées. Les coureurs et les suiveurs doivent adopter en toutes circonstances un comportement responsable vis-à-vis de l'environnement dans le respect des dispositions légales en vigueur.

ARTICLE 21 – INTERPRETATION

Le présent règlement particulier a été rédigé en langue française qui fera foi en cas de difficultés d'interprétation de ses termes dans une autre langue.

CENTRES HOSPITALIERS

TOUR DE LA PROVENCE

AIX-EN-PROVENCE

CENTRE HOSPITALIER DU PAYS D'AIX

Avenue des Tamaris
13100 AIX-EN-PROVENCE
Tél. : 04 42 33 50 00

APT

CH D'APT

225, avenue de Marseille
84405 APT
Tél. : 04 90 04 33 00

ARLES

CENTRE HOSPITALIER D'ARLES HOPITAL JOSEPH IMBERT QUARTIER

Fourchon,
13637 ARLES
Tél. : 04 90 49 29 29

CAVAILLON

CH INTERCOMMUNAL DE CAVAILLON-LAURIS

119, avenue Georges Cémenceau
84304 CAVAILLON
Tél. : 04 90 78 85 00

DIGNE

CENTRE HOSPITALIER DE DIGNE

223 Avenue Georges Pompidou
04100 Manosque
04 92 79 75 81

FORCALQUIER

HOPITAL SAINT MICHEL FORCALQUIER

1 Avenue Dr Eugène Bernard,
04300 Forcalquier
04 92 70 29 00

ISTRES

HÔPITAL PRIVÉ D'ISTRES

4, rue Roger Carpentier
13800 ISTRES
Tél. : 04 42 47 60 00

LUNEL

CENTRE HOSPITALIER DE LUNEL

Chemin des Alicantes,
34400 Lunel
04 67 87 71 00

MANOSQUE

CENTRE HOSPITALIER LOUIS RAFFALLI

Chemin Auguste Girard
04100 Manosque
Tél. : 04 92 73 42 00

MARTIGUES

CENTRE HOSPITALIER DE MARTIGUES

3 Bd des rayettes
13500 MARTIGUES
04 42 43 22 22

MONT VENTOUX

CH DE CARPENTRAS

24, rond-point de l'Amitié
84200 CARPENTRAS
Tél. : 04 32 85 88 88

PERTUIS

CHI AIX-PERTUIS HOPITAL DE PERTUIS

58, rue de Croze
84120 PERTUIS
Tél. : 04 42 33 50 00

SAINTES-MARIES-DE-LA-MER

CENTRE HOSPITALIER D'ARLES HÔPITAL JOSEPH IMBERT

Quartier Fourchon,
13637 ARLES
Tél. : 04 90 49 29 29

SALON DE PROVENCE

HÔPITAL DU PAYS SALONNAIS

207 Avenue Julien Fabre
13300 Salon-de-Provence
Tél. : 04 90 44 91 44

TARASCON :

HÔPITAUX DES PORTES DE CAMARGUE

Route d'Arles,
13150 Tarascon
04 90 91 56 00



ALPES PROVENCE



« TOUJOURS PRÉSENTS
AUX CÔTÉS DE CEUX
QUI FONT VIVRE
LE SPORT ET SES VALEURS »

Julian Alaphilippe, Cycliste professionnel / Muriel Hurtis, ambassadrice du label « Le Sport pour Valeur » et ancienne athlète / Stéphanie Braise, ancienne sportive de haut niveau

« Le Crédit Agricole Alpes Provence est fier d'être partenaire depuis le début, du Tour de La Provence, une belle compétition sportive qui ne cesse de prendre de l'ampleur sur notre territoire. Et après avoir pris le départ, aux côtés de Julian Alaphilippe, pour l'Isula Race 2021 : une course ouverte aux amateurs en Corse, je peux vous dire que le cyclisme est un sport qui véhicule des valeurs de ténacité, de dépassement de soi et d'esprit d'équipe. De belles valeurs

que nous partageons au Crédit Agricole Alpes Provence. C'est dans cette optique que notre banque a créé, en 2016, le label Le Sport pour Valeur afin de promouvoir la diversité du sport et de ses valeurs éducatives auprès des clubs sportifs amateurs. Les Jeunes sont l'une de nos préoccupations majeures et nous nous sommes engagés à les soutenir et à les accompagner. En chiffres, Le Sport pour Valeur ce sont 13 000 jeunes licenciés de toutes disciplines confondues et

une trentaine de clubs chaque année qui œuvrent à faire grandir les femmes et les hommes de demain. Le sport nous permet aussi de recruter les futurs talents de demain car nous proposons à des jeunes, repérés pour leurs valeurs sportives, des contrats d'apprentissage dans les métiers de la Banque et de l'Assurance. En 2021, nous avons aussi mis en place un plan de relance massif pour les jeunes et nous avons ouverts plus de 650 offres d'emplois en région Provence Alpes Côte d'Azur. C'est donc tout naturellement que le Crédit Agricole Alpes Provence parraine le maillot du meilleur jeune. Un choix assumé qui s'inscrit pleinement dans la continuité de nos actions. Ces valeurs que l'on apprend dans le sport dès le plus jeune âge servent toute la vie. » nous confie Muriel Hurtis, Ambassadrice du label « Le Sport pour Valeur » du Crédit Agricole Alpes Provence et ancienne athlète.



ALPES PROVENCE



PARTENAIRE
DU MAILLOT
MEILLEUR JEUNE

LES PLUS BELLES BALADES À VÉLO



© V. BEAUME - B. SOULAGE

SONT SUR
MYPROVENCE.FR